



VILLE DE
Monts

TOURNAI
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 037-213701592-20260120-20260101-DE



Bilan 2021-2025 et reconduction 2026-2030

Plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer à Monts (37260)



Décembre 2025



Sommaire

CONTEXTE	4
BILAN 2021-2025.....	5
LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE	6
1. <i>La création et la restauration de mares.....</i>	6
2. <i>La restauration d'une cressonnière sur le Peu.....</i>	7
3. <i>Installation d'une aire d'éco-pâturage et gestion raisonnée du Parc des Fontaines</i>	8
4. <i>Les acquisitions de terrains</i>	9
5. <i>Reconversion d'une peupleraie en prairie de fauche (action en cours)</i>	10
6. <i>Sécurisation des cheminements et entretiens des boisements</i>	11
LES ACTIONS VALORISANT LE SITE D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE.....	12
7. <i>La réhabilitation du chemin vert.....</i>	12
8. <i>Installation d'un nouveau ponton handi-pêche</i>	13
9. <i>Installation d'une signalétique donnant une identité au site</i>	14
10. <i>Animations pédagogiques</i>	15
BILAN GENERAL.....	16
REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES.....	18
RECONDUCTION 2026-2030	19
DETAIL DES ACTIONS.....	21
OLT1 : RESTAURER/ENTREtenir LES BOISEMENTS.....	21
OLT 1-1 : <i>Laisser évoluer librement les boisements</i>	21
OLT 1-2 : <i>Maintien des arbres morts sur pied, création d'îlots de sénescence</i>	22
OLT 1-3 : <i>Renforcement de la ripisylve et création d'une haie bocagère.....</i>	23
OLT1-4 : <i>Préserver la trame boisée en améliorant la maîtrise foncière.....</i>	25
OLT2 : RESTAURER ET GERER LES MILIEUX AQUATIQUES (MARES, FOSSES)	28
OLT2-1 : <i>Gestion du fossé au sud du site</i>	28
OLT2-2 : <i>Restaurer et entretenir les mares</i>	29
OLT2-3 : <i>Optimiser les capacités d'accueil de la faune aquatique par la création d'une mare pédagogique....</i>	30
OLT2-4 : <i>Préserver la trame humide par la maîtrise foncière</i>	30
OLT3 : POURsuivre LA GESTION DES PRAIRIES BOCAGERES (MILIEUX PRAIRIAUX ET RESEAU DE HAIES).....	32
OLT3-1 : <i>Renforcer/densifier le maillage bocager</i>	32
OLT3-2 : <i>Entretenir le bocage.....</i>	33
OLT3-3 : <i>Gestion raisonnée du Parc des Fontaines</i>	36
OLT4 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE VALORISATION DURABLE	38
OLT4-1 et 4-2 : <i>Faciliter l'accès au site / Gérer l'accueil du public.....</i>	38
OLT4-3 : <i>Mettre en place une signalétique sur le site.....</i>	41
OLT4-4 : <i>Offrir des espaces de repos</i>	42
OLT4-5 : <i>Mettre en place un programme pédagogique</i>	43
OLT4-6 : <i>Sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles, les particuliers et le public à la préservation de la vallée</i>	44
OLT4-7 : <i>Maintenir l'activité événementielle en y associant une dimension pédagogique</i>	45
OLT5 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'AMELIORATION EN CONTINU DE LA CONNAISSANCE DU SITE.....	47
OLT5-1 : <i>Améliorer la connaissance faunistique</i>	47
OLT5-2 : <i>Suivre l'évolution des habitats et des espèces.....</i>	48
OLT5-3 : <i>Disposer d'indicateurs de fréquentation du site.....</i>	49
RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE GESTION	51
CONCLUSION	53

Contexte

En 2020, la commune de Monts a approuvé son plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer.

Ce plan de gestion quinquennal a couvert la période 2021-2025, et a consisté en deux phases :

1. Une **phase de diagnostic** du site, réalisé sur la période 2019-2020, étudiant l'ENS dans sa globalité (cadre physique, biologique, paysager, socio-économique et humain) ;
2. Une **phase d'élaboration du plan de gestion**, présentant les enjeux identifiés et les objectifs à atteindre sur le site, déclinés par des propositions d'actions de gestion sous forme de programme pluriannuel sur 5 ans.

Le présent document vise à tirer le **bilan des actions** réalisées sur la période 2021-2025, et à proposer le **renouvellement** de celles-ci sur la période 2026-2030. Ce nouveau document est donc une « mise à jour » du plan de gestion initial, et s'inscrit en complémentarité de celui-ci.

Au regard du bilan 2021-2025 porté dans la première partie du document, la seconde partie s'attachera à présenter un renouvellement du programme d'action tirant profit des 5 années passées.

Il est important de rappeler ici qu'un plan de gestion est un « **guide d'actions** » **qui n'a pas de portée réglementaire** (pas d'obligation de réalisations), et que d'autres actions, non-définies dans le plan de gestion, peuvent s'y intégrer, tant qu'elles ont vocation à répondre à l'un des **3 grands enjeux** définis lors du diagnostic :

1. Favoriser la biodiversité
2. Valoriser le site d'un point de vue touristique et pédagogique
3. Améliorer la connaissance du site



VILLE DE
Monts

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 037-213701592-20260120-20260101-DE

S²LOW

Bilan 2021-2025

Plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer à Monts (37260)



Les actions en faveur de la biodiversité

1. La création et la restauration de mares

Dans le cadre du plan mare de Touraine, en 2021, une nouvelle mare a été creusée au cœur des Prairies de Beaumer. Profonde de 1,5 m et en pente douce, elle favorise la présence d'eau permanente et le développement d'une végétation basse, propice aux amphibiens comme les grenouilles et tritons.

Dans le même esprit, les deux mares situées le long de la rue des Ponts ont été restaurées par curage et reprofilage des berges, accompagnée d'une plantation d'arbres et bosquets.



Coût total H.T : 6550 € - **Intervenants :** Environnement 41 et SEPANT (plan mare de Touraine)

Subventions : 4450 € (68%) - CD 37 (48%) ; Préfecture DETR (20%)

Difficultés rencontrées : gestion et entretien supplémentaire par les services municipaux, la plantation de bosquets n'a pas tenu dans le temps.

Les points forts : calendrier de gestion et de suivi des mares fournis par la SEPANT.

Les points d'amélioration : améliorer la gestion de la végétation aux abords des mares. Valoriser davantage ces lieux auprès des usagers (signalétiques, animations...).

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 2-2 / OLT 2-3

2. La restauration d'une cressonnière sur le Peu

À l'entrée du site, depuis le parking de la Fontaine, une ancienne cressonnière a retrouvé vie. Ces zones humides artificielles, autrefois nombreuses, servaient à la culture du cresson de fontaine.

En 2021, un curage et un reprofilage du bassin ont permis de rétablir son alimentation en eau, garantissant le bon fonctionnement hydraulique de ce lieu patrimonial.



Coût total H.T : 2500 € - **Intervenants :** Environnement 41 et SEPANT (plan mare de Touraine)

Subventions : 1750 € (70%) - CD 37 (50%) ; Préfecture DETR (20%)

Difficultés rencontrées : gestion et entretien supplémentaire par les services municipaux.

Les points forts : calendrier de gestion et de suivi des mares fourni par la SEPANT. Une action directement visible des usagers, puisqu'elle est située en entrée de site.

Les points d'amélioration : améliorer la gestion de la végétation aux abords de la cressonnière. Valoriser davantage ce lieu auprès des usagers du site (signalétique, animations...).

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 2-1

3. Installation d'une aire d'éco-pâturage et gestion raisonnée du Parc des Fontaines

Depuis 2021, une aire d'éco-pâturage installée dans l'ENS accueille brebis et moutons au printemps et en été. Ce mode d'entretien naturel évite l'utilisation d'engins mécaniques et favorise une gestion raisonnée des prairies.

Des animations autour de la tonte et de la laine ont permis aux enfants des 4 écoles de découvrir cette pratique traditionnelle.

Également, depuis l'adoption de son plan de gestion différenciée en 2018, la prairie de la Fontaine, très fréquentée du public, fait l'objet d'un fauchage différencié assurant le maintien de la biodiversité.



Coût total H.T : 9860 € - **Intervenant :** Bêle Pâturage

Subventions : 2660 € (27%) – CD 37 (17%) ; Préfecture DETR (10%)

Difficultés rencontrées : zone inondable qui nécessite de l'adaptabilité (gérée par l'intervenant), l'éco-pâturage n'est possible qu'une partie de l'année.

Les points forts : apporte une dimension pédagogique, attire le jeune public sur site, et confère un caractère rural au site. L'espace n'a plus besoin d'être entretenu mécaniquement par les services municipaux.

Les points d'améliorations : néant.

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 3-2 / OLT 3-3

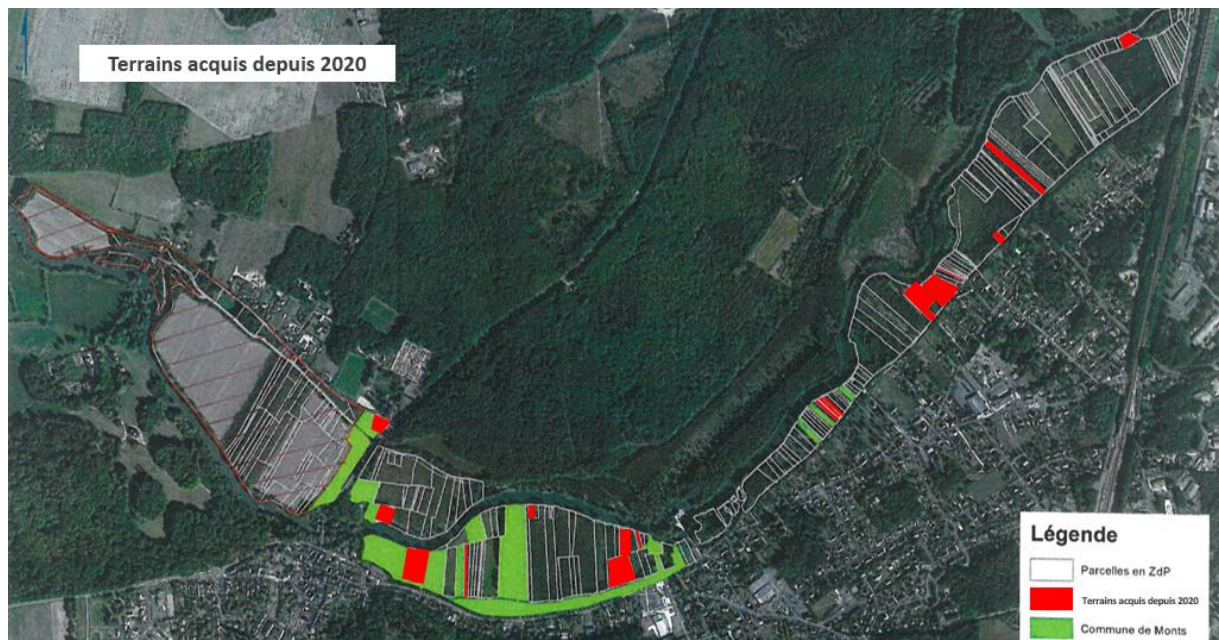
4. Les acquisitions de terrains

Grâce au droit de préemption, la commune achète progressivement des parcelles dans l'ENS pour protéger leur vocation naturelle.

En laissant la végétation spontanée reprendre ses droits sur les terrains qu'elle achète, la commune participe à limiter la transformation d'espaces naturels vers des parcs, pelouses et jardins d'agrément qui tendent à banaliser le cortège floristique en place, et la diversité faunistique qui en découle.

Ainsi, depuis 2020, ce sont 2,3 hectares de terrains qui ont été acquis par la commune (15 terrains).

Certains de ces terrains ont un accès sur les bords de l'Indre, qui peuvent bénéficier à la fois aux promeneurs et aux pêcheurs. Les parcelles acquises avec un accès sur les bords de l'Indre font d'ailleurs l'objet d'une mise à jour de la convention qui lie la commune et l'association de pêche locale qui concerne la préservation et la gestion de ces espaces.



Coût total TTC : 42.909,24 € - **Intervenant :** Commune de Monts

Subventions : 34.327,37 € (80%) - CD 37

Difficultés rencontrées : accord prix d'achat, notamment des terrains avec des constructions illégales. Entretien de la végétation, notamment d'arbres tombés dans l'Indre, sur certains achats.

Les points forts : ouvertures d'espaces de nature au public, linéaires de pêche publics supplémentaires, zone non entretenue laissant libre la végétation.

Les points d'améliorations : définir une position politique quant aux terrains dotés de constructions illégales.

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 1-4 / OLT 2-4

5. Reconversion d'une peupleraie en prairie de fauche (action en cours)

En 2024, le patrimoine communal des Prairies de Beaumer s'est étendu avec l'acquisition d'un terrain de 2360 m² arborés d'une vingtaine de peupliers. Ces peupliers étant arrivés à maturité et présentant un fort risque de chute, le terrain a fait l'objet d'une reconversion en prairie humide de fauche.

Le bois coupé a été broyé sur place et les 18 m3 de copeaux sont principalement utilisés sur les massifs floraux de la commune.

En ligne avec les orientations du plan de gestion, d'entretien et de valorisation du site, ce projet de reconversion prévoit la plantation d'essences locales adaptées aux zones humides favorisant la biodiversité et le développement de nouveaux écosystèmes.



Coût total H.T : 10.966,3 € - **Intervenant :** Nicolas Léger (élagueur)

Subventions : 4710 € (43%) - CD 37

Difficultés rencontrées : demande d'autorisation de défrichement et versement d'une indemnité de 1500 € au FSFB.

Les points forts : mise en sécurité d'un espace, ouverture du paysage vers l'Indre.

Les points d'améliorations : valorisation du bois, parcelle trop petite pour espérer un achat d'arbres sur pieds.

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 1-4

6. Sécurisation des cheminements et entretiens des boisements

Installations de garde-corps et élagages d'arbres.

L'objectif consiste à intervenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible sur les entités boisées du site. De ce fait, le but est uniquement d'entretenir les abords boisés des cheminements existants afin de garantir la sécurité des utilisateurs du site.



Coût total H.T : 9945.2 € - **Intervenants :** Rondino (fourniture garde-corps) ; Nicolas Léger (élagueur)

Subventions : 5657 € (57%) - CD 37 (43%) ; Préfecture DETR (14%)

Difficultés rencontrées : veille constante, l'achat de terrains amène à plus de vigilance et d'entretien.

Les points forts : sans objet.

Les points d'améliorations : sans objet.

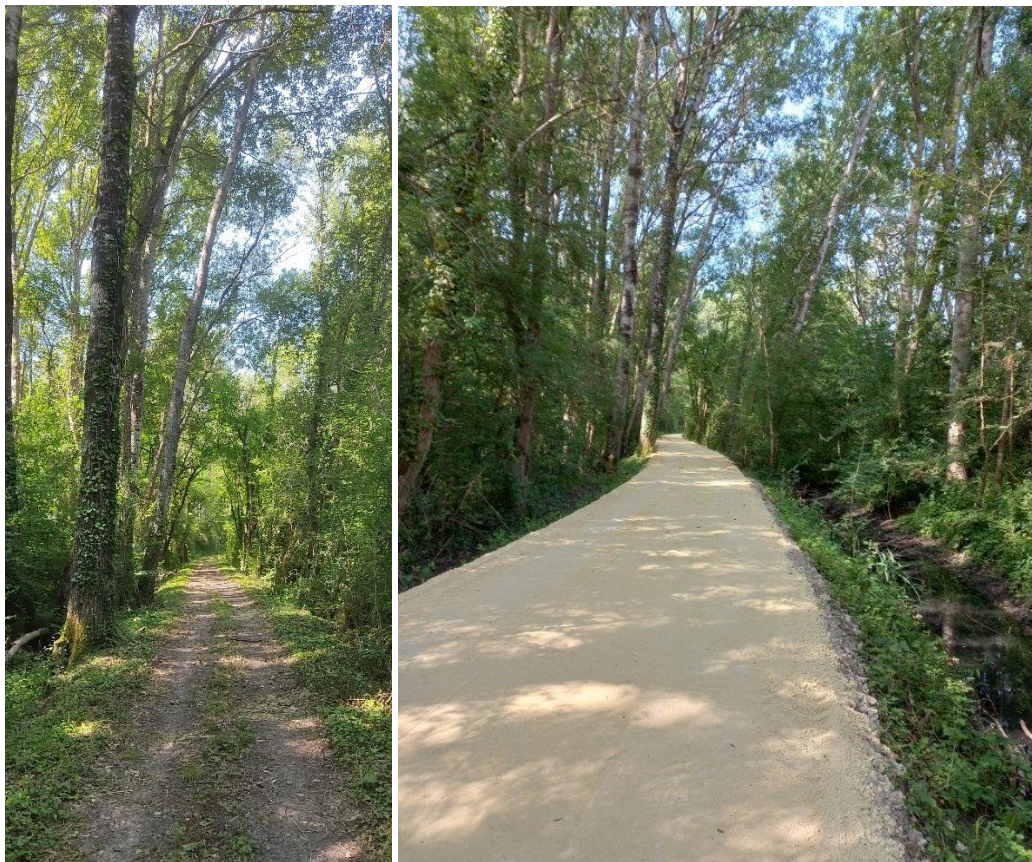
Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 1-1

Les actions valorisant le site d'un point de vue touristique et pédagogique

7. La réhabilitation du chemin vert

Long de 1,8 km, le chemin vert traverse l'ENS d'Est en Ouest, de la rue du Viaduc au moulin de Beaumer. Entre 2021 et 2023, la commune a réhabilité cet axe apprécié des promeneurs pour en assurer l'accessibilité à tous, piétons comme cyclistes, tout en limitant la circulation automobile.

Cette action permet de maintenir la continuité des parcours dans l'ENS, et renforce l'accueil des visiteurs sur le site.



Coût total H.T : 102.378,02 € - **Intervenants :** TP Ferré (terrassements/cheminements) ; Nicolas Léger (élagueur) ; Rondino (barrières anti-véhicules).

Subventions : 55.481,81 € (54%) - CD 37 (48%) ; Préfecture DETR (6%)

Difficultés rencontrées : fragilisation d'arbres qui ont chuté et endommagé le chemin. Dégradations des barrières anti-véhicules sur le chemin.

Les points forts : des retours positifs des usagers du site. Une liaison douce appréciée.

Les points d'améliorations : meilleure anticipation des risques de chutes d'arbres pouvant dégrader le chemin.

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 4-2

8. Installation d'un nouveau ponton handi-pêche

Les férus et amateurs de pêche disposent d'un second ponton pour poser leur canne, à l'ombre de saules pleureurs et de frênes, sur les bords de l'Indre. Accessible aux personnes à mobilité réduite et installé près de l'éco-pâturage, il s'ajoute à celui existant sur l'aire de pêche située au parking du Petit Port.

Cet équipement renforce l'offre d'activités et de structures sportives accessibles sur la commune. Il participe également à valoriser la pratique de la pêche dans l'ENS, marqueur identitaire du paysage de la Vallée de l'Indre.

L'équipement s'accompagne d'un panneau mettant en valeur les usages de la pêche sur l'Indre et les espèces piscicoles qu'elle abrite.



Coût total H.T : 11.418,90 € - **Intervenants :** ESAT de Bridoré (ponton) ; Robin isolation (portique panneau) ; Actu'elle Pub (visuel panneau)

Subventions : 9.135,12 € (80%) - CD 37 (42%) ; Fédération nationale et départementale de pêche (38%)

Difficultés rencontrées : néant.

Les points forts : collaboration avec l'ESAT, la fédération départementale de pêche et l'association locale de pêche pour des échanges riches et un travail valorisant.

Les points d'améliorations : néant.

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 4-4

9. Installation d'une signalétique donnant une identité au site

Une signalétique spécifique à l'ENS a été installée afin de guider les visiteurs, d'identifier clairement le site et de sensibiliser aux bons gestes pour préserver ses écosystèmes.

Cette signalétique comporte une dimension départementale, avec un panneau sur les ENS de Touraine, et une dimension locale, avec un totem sur l'ENS des Prairies de Beaumer, et un panneau d'entrée de site qui dispose d'une cartographie du lieu, d'un cours texte, et d'une mascotte (grenouille verte) pour attirer l'œil du jeune public.

Ces éléments visuels seront déclinables sur de futurs supports de communication liés à l'ENS.



Coût total H.T : 4537,97 € - **Intervenants :** CD 37 (signalétique départementale) ; PIC BOIS (signalétique communale)

Subventions : 3403,47 € - CD 37 (50%) ; CCTVI (25%)

Difficultés rencontrées : processus de conception long, manque d'un regard graphique interne, création page internet dédiée au site.

Les points forts : permet de faire (re)connaître ce site en ENS par les usagers.

Les points d'améliorations : coordination, réflexion communication à long terme.

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 4-3

10. Animations pédagogiques

Chaque année, la commune organise des animations nature dans l'ENS pour découvrir les richesses du site. Balades sensorielles, découvertes de la flore et des milieux humides, observation des oiseaux, libellules, sauterelles, papillons nocturnes et autres insectes participent à la fois à la valorisation du site et à la sensibilisation à l'environnement.

14 animations ont été réalisées sur site depuis 2021 réunissant 136 participants, dont 40 enfants des ALSH, et 25 autres enfants.



Coût total TTC : 5647,50 € - **Intervenants :** SEPANT

Subvention : 269,5 € - Préfecture DETR (5%)

Difficultés rencontrées : perte de participants au fil des années, mais un intérêt retrouvé en ciblant directement le public.

Les points forts : moment ludique et convivial entre les participants, valorise le site.

Les points d'améliorations : attirer le public, proposer des animations dans l'ENS pour un public cible (ALSH, école...).

Réponse aux objectifs du plan de gestion : OLT 4-5

Bilan général

L'ensemble des actions engagées pour la préservation et la valorisation de l'ENS des Prairies de Beaumer représente un coût total de **206 713,13 € H.T.** Parmi ces dépenses, ce sont **121 844,24 €** qui ont été subventionnées, soit 59% des dépenses, par les partenaires suivants :

- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire : 105 443,95 €
- Préfecture d'Indre-et-Loire : 10 965,80 €
- Fédération Nationale et Départementale (Indre-et-Loire) de Pêche : 4300 €
- Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : 1134,49 €

Sur les 21 objectifs à long terme définis par le plan de gestion et de mise en valeur de l'ENS des Prairies de Beaumer, les actions menées sur les 5 dernières années ont permis de répondre à 13 d'entre eux.

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion détaillés
FAVORISER LA BIODIVERSITE	OLT 1 : Valoriser et restaurer les boisements	
	OLT 1-1	Laisser évoluer librement les boisements spontanés
	OLT 1-2	Pérenniser leur capacité d'accueil de la faune
	OLT 1-3	Renforcer et restaurer les boisements
	OLT 1-4	Préserver la trame boisée en améliorant la maîtrise foncière
	OLT 2 : Restaurer et gérer les milieux aquatiques (mares, fossés, ...)	
	OLT 2-1	Gestion des milieux aquatiques sur deux secteurs
	OLT 2-2	Restaurer et entretenir les mares
	OLT 2-3	Optimiser les capacités d'accueil de la faune aquatique
	OLT 2-4	Préserver la trame humide
	OLT 3 : Poursuivre la gestion des prairies bocagères (milieux prairiaux et réseau de haies)	
	OLT 3-1	Renforcer/densifier le maillage bocager
	OLT 3-2	Entretenir le bocage de manière raisonnée
	OLT 3-3	Gestion raisonnée du Parc des Fontaines
VALORISER LE SITE D'UN POINT DE VUE PEDAGOGIQUE ET TOURISTIQUE	OLT 4 : Mettre en oeuvre un projet de valorisation durable	
	OLT 4-1	Faciliter l'accès au site
	OLT 4-2	Gérer l'accueil du public
	OLT 4-3	Mettre en place une signalétique sur le site
	OLT 4-4	Offrir des espaces de repos
	OLT 4-5	Mettre en place un programme pédagogique
	OLT 4-6	Sensibilisation des acteurs du site à la préservation de la vallée
	OLT 4-7	Maintenir l'activité événementielle
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE	OLT5 : Développer une stratégie d'amélioration en continue de la connaissance	
	OLT 5-1	Améliorer la connaissance faunistique
	OLT 5-2	Suivre l'évolution des habitats et des espèces
	OLT 5-3	Disposer d'indicateur de fréquentation du site

Si aucune action n'a été réalisée concernant l'enjeu « Améliorer la connaissance du site », c'est avant tout parce que ces actions consistent en la réalisation de suivis et de nouvelles études naturalistes, que le plan de gestion actuel recommande de réaliser en fin de programme. Considérant que toutes les opérations de gestion n'ont pas pu être réalisées, il est davantage pertinent de reconduire cet enjeu dans le projet de renouvellement du plan de gestion.

Aussi, si certaines des autres opérations de gestion n'ont pu être réalisées, c'est essentiellement parce qu'elles ont été confrontées à l'une des principales contraintes suivantes :

- Contrainte foncière : le plan de gestion 2021-2025 l'exprime dans sa conclusion, sa mise en œuvre est largement contrainte par la maîtrise foncière de la collectivité sur l'ensemble de l'ENS. Bien que la commune ait fait l'acquisition de 2,3 hectares de terrains sur les 5 dernières années, elle ne possède et gère qu'environ 12 hectares dans le périmètre de l'ENS, soit 22 % de la superficie totale du site.
- Contrainte financière : bien que la commune ait œuvré à la recherche de partenaires financiers pour la réalisation des actions du plan de gestion, dont le Conseil Départemental est un soutien majeur dans sa réalisation, le plan de gestion, sur 5 ans, requiert de prévoir des crédits d'environ 100.000 € H.T par an. L'absence de perspectives sur les politiques publiques nationales, les aléas conjoncturels économiques et la pression budgétaire croissante, ont conduit la Municipalité à répartir les dépenses communales sur d'autres projets (Maison de Santé Pluridisciplinaire, rénovation énergétique des bâtiments, etc), et donc à diminuer les dépenses liées au plan de gestion de l'ENS.
- Contrainte de moyens humains : le plan de gestion prévoyait la réalisation d'une 10aine d'actions par année qui ne peuvent être engagées et suivies qualitativement par la composition actuelle des services.

Remerciements aux partenaires

La Municipalité de la Ville de Monts remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires locaux qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre technique et financière du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer.





VILLE DE
Monts

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 037-213701592-20260120-20260101-DE



Reconduction 2026-2030

Plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer à Monts (37260)



Sur la base du bilan détaillé et du plan de gestion 2021-2025, le plan d'actions 2026-2030 consiste en la réalisation des actions qui n'ont pu être réalisées sur la période 2021-2025, notamment les travaux d'aménagement, d'équipement et de restauration écologique (**TU**) et les suivis, études et inventaires (**SE**), mais aussi en la reconduction des actions de type travaux d'entretien et de maintenance, gestion courante (**TE**), et actions pédagogiques, d'informations, animations (**PI**), ainsi que la veille foncière (**AD**).

Le présent programme de reconduction d'actions du plan de gestion s'inscrit en complémentarité du plan de gestion 2021-2025. Il agit en mise à jour du plan de gestion originel, sans s'y substituer.

Programme d'actions 2026-2030

Enjeu	Objectif à long terme	Objectifs du plan de gestion détaillés	Opération de gestion	Code et priorité des opérations
Favoriser la biodiversité	OLT1 : Restaurer/entretenir les boisements			
	OLT 1-1	Laisser évoluer librement les boisements spontanés	Sécurisation des cheminements boisés	TE 1
	OLT 1-2	Pérenniser leur capacité d'accueil de la faune	Maintien des arbres morts sur pied, entreposage des coupes d'arbres	TE 2
	OLT 1-3	Renforcer et restaurer les boisements	Renforcement de la ripisylve et création d'une haie bocagère	TU 3
	OLT 1-4	Préserver la trame boisée en améliorant la maîtrise foncière	Veille foncière sur les parcelles boisées	AD 4
			Reconversion de peupleraies en prairies de fauche bocagères	TE 5
	OLT2 : Restaurer et gérer les milieux aquatiques (mares, fossés, ...)			
	OLT 2-1	Gestion du fossé au sud du site	Entretien / diversification des écoulements du fossé au sud du site	TU 6
	OLT 2-2	Restaurer et entretenir les mares	Entretien d'une cressonnière sur Le Peu	TE 7
			Entretien / curage des mares	TE 8
	OLT 2-3	Optimiser les capacités d'accueil de la faune aquatique	Création d'une nouvelle mare	TU 9
	OLT 2-4	Préserver la trame humide	Veille foncière sur les milieux humides	AD 10
	OLT3 : Poursuivre la gestion des prairies bocagères (milieux prairiaux et réseau de haies)			
	OLT 3-1	Renforcer/densifier le maillage bocager	Plantation de haies bocagères	TU 11
	OLT 3-2	Entretien le bocage de manière raisonnée	Entretien régulier des haies (création d'arbres "têtard")	TE 12
			Entretien par fauche des prairies	TE 13
			Gestion des espèces exotiques envahissantes : la Renouée du Japon	TU 14
	OLT 3-3	Gestion raisonnée du Parc des Fontaines	Maintien d'un fauchage différencié du Parc des Fontaines	TE 15
Valoriser le site d'un point de vue paysager et touristique	OLT4 : Mettre en œuvre un projet de valorisation durable			
	OLT 4-1 OLT 4-2	Faciliter l'accès au site Gérer l'accueil du public	Identification / organisation des accès au site	TU 16
			Création d'un cheminement piétons/cycles à l'ouest du site en zone inondable	TU 17
			Entretien du chemin vert à l'est du site	TE 18
	OLT4-3	Mettre en place une signalétique sur le site	Mise en place de panneaux pédagogiques / sentier d'interprétation	TU/PI 19
	OLT4-4	Offrir des espaces de repos	Création de station de pause / espaces de repos (mobilier)	TU 20
	OLT4-5	Mettre en place un programme pédagogique	Conception d'animations pédagogiques	PI 21
	OLT4-6	Sensibilisation des acteurs du site à la préservation de la vallée	Sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles, les particuliers et le public à la préservation de la vallée	PI 22
	OLT4-7	Maintenir l'activité événementielle	Poursuite de manifestations publiques (feux d'artifice, ...) en apportant une dimension pédagogique	PI 23
Améliorer la connaissance du site	OLT5 : Développer une stratégie d'amélioration en continue de la connaissance du site			
	OLT 5-1	Améliorer la connaissance faunistique	Réaliser une étude entomologique et chiroptérologique des boisements	SE 24
	OLT 5-2	Suivre l'évolution des habitats et des espèces	Suivi floristique, entomologique, batrachologique, ornithologique et chiroptérologique	SE 25
	OLT 5-3	Disposer d'indicateur de fréquentation du site	Mettre en place des éco-compteurs	SE 26

Détail des actions

OLT1 : RESTAURER/ENTRETENIR LES BOISEMENTS

OLT 1-1 : Laisser évoluer librement les boisements

L'intérêt floristique de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer réside, entre autres, au niveau des boisements spontanés situés sur les berges de l'Indre et de manière plus importante sur la partie amont du site. Correspondant à des formations boisées spontanées ou à des peupleraies non exploitées et peu ou pas gérées, ces boisements bénéficient d'une absence de gestion ainsi favorable à la biodiversité, en particulier entomologique et avifaunistique. L'objectif est donc de favoriser ces entités boisées en îlots de sénescence et donc de favoriser le « laisser-faire ».

Cet objectif est cependant contraint par la fréquentation des lieux par le public et la nécessité de sécuriser les cheminements existants et donc d'agir sur les végétaux pouvant présenter un risque pour les usagers du site.

TE 1	Sécurisation des cheminements boisés				
Secteur	Forêt de frênes et d'aulnes et peupleraies				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Dans la poursuite du plan de gestion 2021-2025, l'objectif consiste à continuer d'intervenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible sur les entités boisées du site. De ce fait, l'objet est uniquement d'entretenir les abords boisés des cheminements existants afin de garantir la sécurité des utilisateurs du site.				
Description	Les abords des cheminements existants feront l'objet de vérification régulière afin de dégager, couper voire abattre les branches ou arbres pouvant constituer un risque de chute sur les cheminements existants. Les coupes seront autant que faire se peut entreposer sur place dans la limite du respect des règles du PPRI. En outre, dans la mesure du possible, les troncs morts ("chandelles") seront maintenus debout afin d'offrir des habitats favorables à la faune (insectes, oiseaux voire mammifères) (cf. action TE2). Les arbres devant être abattus feront l'objet d'une expertise préalable afin de prendre en compte la présence d'éventuelles espèces protégées y résidant.				
Phasage et chiffrage	Année 1 3 000 €	Année 2 3 000 €	Année 3 3 000 €	Année 4 3 000 €	Année 5 3 000 €
Intervenants	Services techniques de Monts / Elagueur professionnel / Expert forestier				
Protocole de suivi	Suivi ornithologique / Suivi entomologique / Suivi chiroptérologique				
Indicateur de résultats	Diversité ornithologique / Diversité entomologique / Diversité chiroptérologique				

OLT 1-2 : Maintien des arbres morts sur pied, création d'îlots de sénescence

Dans la suite logique de l'action précédente, l'objectif est donc de maintenir une quantité importante de bois morts afin de favoriser la faune s'y développant. Cette action cible en particulier les insectes saproxylophages, les oiseaux cavernicoles ainsi que les chauves-souris (gîtes arboricoles des chiroptères).

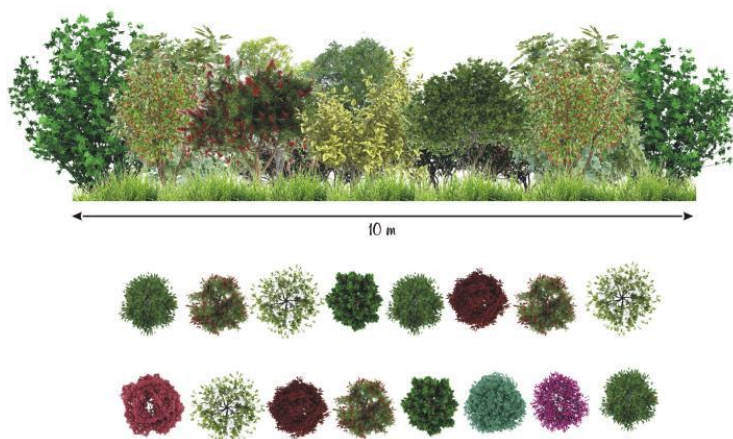
TE 2	Maintien des arbres morts sur pied, création d'îlots de sénescence
Secteur	Forêt de frênes et d'aulnes et peupleraies
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Flore, Faune
Objectifs	Pérenniser leur capacité d'accueil de la faune. L'objectif de cette action est de conserver une quantité importante de bois mort afin de renforcer l'équilibre de l'écosystème forestier et de favoriser la biodiversité, en particulier les insectes se nourrissant de bois mort, dits "saproxylophages", mais aussi les oiseaux cavernicoles (dont les Pics) voire les Chiroptères (chauves-souris).
Description	Le bois mort sur pied est utile pour de nombreux oiseaux, dont les pics, et animaux cavernicoles (chauves-souris, écureuil...). Le maintien d'un maximum de bois mort sur pied semble un objectif écologiquement approprié (en raison de l'absence d'enjeu d'exploitation/valorisation du bois possible). Une attention particulière sera accordée aux arbres de diamètre supérieur à 40 cm car il s'agit des arbres potentiellement les plus attractifs pour la biodiversité (arbres à cavités). Le bois mort au sol est recherché surtout par des insectes xylophages et des champignons. Il servira de refuges pour de nombreux animaux terrestres comme les amphibiens (cache, site d'hibernation pour les crapauds et les grenouilles...). Le bois issu de la coupe d'arbres sera entreposé en tas et répartis sur l'ensemble du boisement (dans le respect du règlement du PPRI). Cette action passe par la définition d'îlots de sénescence au sein des parcelles boisées de la partie amont du site.
Phasage et chiffrage	0 €
Intervenants	Services techniques de Monts / Sylviculteurs
Protocole de suivi	Suivi entomologique / Suivi ornithologique / Suivi chiroptérologique
Indicateur de résultats	Densité d'arbres morts / Diversité entomologique / Diversité ornithologique / Diversité chiroptérologique

OLT 1-3 : Renforcement de la ripisylve et création d'une haie bocagère

TU 3	Renforcement de la ripisylve et création d'une haie bocagère				
Secteur	Prairies et zone de transition avec cultures à l'ouest du site, berges de l'Indre, partie amont de l'ENS				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore, Paysage : cadrage des vues				
Objectifs	L'objectif est de renforcer et densifier par endroit la ripisylve entretenue de manière trop importante et par ailleurs de créer des arbres têtards en marges des espaces prairiaux, redonnant ainsi une identité forte au site, en accord avec les enjeux paysagers (maintien de perspectives par exemple) et écologiques (augmentation de la capacité d'accueil pour la faune).				
Description	Sur la partie amont et aval, des plantations de renforcement seront réalisées, d'épaisseurs et de densités variées. Les essences arborées caractéristiques de la ripisylve devront impérativement être de souches locales et appartenir à la palette végétale suivante : chêne sessile, frêne commun. Toutefois, en raison des risques importants induits par un champignon parasite du Frêne élevé (<i>Chalara fraxinea</i>), il est actuellement déconseillé de planter du Frêne élevé (source : CBNBP). Au préalable de la mise en œuvre de cette action, on contactera donc le service régional de la protection des végétaux (SRPV) de la Région Centre. Les arbres à planter devront être de taille respectable afin d'assurer plus rapidement l'effet escompté de cette action. S'agissant de la création des arbres têtards, certains sujets pourront faire l'objet d'une coupe sous la forme de "têtards" (formation de jeunes sujets, entretien ou restauration de vieux sujets). Cet entretien, réalisé en période hivernale tous les 7 à 9 ans environ, pourra en partie être effectué par les agriculteurs et/ou particuliers dans le cadre de la signature des chartes relatives à la bonne gestion des milieux passées avec la collectivité.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 10.000 €	Année 4 10.000 €	Année 5 10.000 €
Intervenants	Services techniques de Monts / Paysagiste / Fédérations de chasse				
Protocole de suivi	Suivi floristique / Suivi photographique				
Indicateur de résultats	Diversité floristique / Diversité des fenêtres visuelles du site				

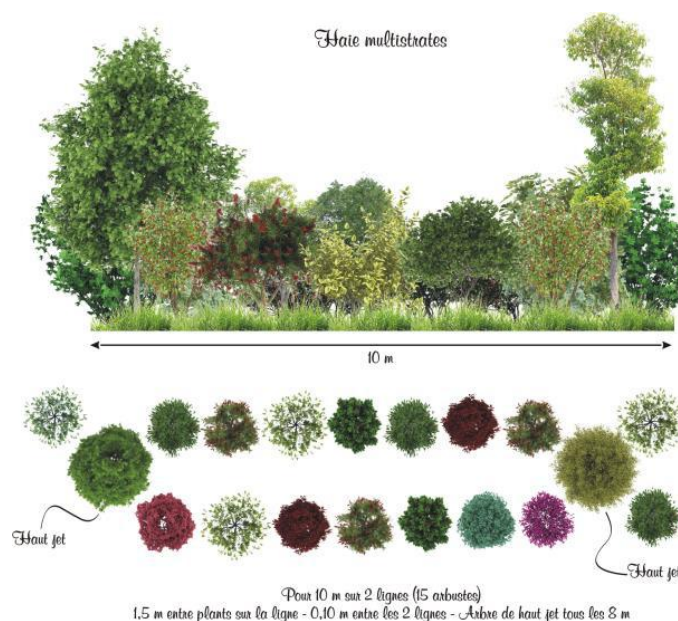
S'agissant de haies arbustives, les préconisations suivantes peuvent être énoncées : ces haies, d'une largeur de 2 à 6 m suivant la configuration de leur lieu d'implantation, seront composées d'essences indigènes et sauvages comme le Cornouiller sanguin, le Fusain d'Europe, l'Aubépine, le Prunellier, le Sureau, le Sorbier des oiseleurs, la Bourdaine et le Troène sauvage, qui offriront aux oiseaux des habitats de nidification favorables ainsi qu'une alimentation abondante en baies.

Haie arbustive



S'agissant de haies de type bocagère, les préconisations suivantes peuvent être énoncées : la particularité de ces haies réside en l'implantation d'arbres de haut-jet (d'essences comme le chêne pédonculé, le frêne commun, le merisier...). D'une largeur de 3 à 6 m suivant la configuration de leur lieu d'implantation, ces haies seront également composées d'une strate arbustive (d'essences indigènes et sauvages comme le Cornouiller sanguin, le Fusain d'Europe, l'Aubépine, le Prunellier, le Sureau, le Sorbier des oiseleurs, la Bourdaine et le Troène sauvage) ainsi que d'une strate intermédiaire (érable champêtre, charme).

Haie multistrates



Autres préconisations : Proscrire les bâches et utiliser le paillage. Utilisation de plants certifiés d'origine locale.

OLT1-4 : Préserver la trame boisée en améliorant la maîtrise foncière

Afin de permettre la mise en œuvre des actions précédemment détaillées, il apparaît nécessaire d'améliorer la maîtrise foncière de la collectivité sur la globalité du site. Certaines parcelles boisées présentent un enjeu de conservation important. A cette fin, il serait très utile pour la collectivité d'acquérir progressivement certaines de ces parcelles boisées afin d'atteindre les objectifs de maintien et de favorisation de la biodiversité au sein du périmètre de l'ENS et conforter l'intérêt boisé et paysager du site.

AD 4	Veille foncière sur les parcelles boisées				
Secteur	Boisements spontanés et peupleraies notamment sur la partie amont du périmètre d'intervention des « Prairies de Beaumer ».				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Gérer la trame boisée du site et garantir l'intérêt écopaysager du site. L'objectif est de poursuivre les actions de maîtrise foncière de terrains boisés au sein de l'ENS afin d'étendre la gestion de ces espaces et/ou de garantir les objectifs de conservation. En outre, l'objectif est de constituer un ensemble homogène du site au niveau duquel la collectivité, par la maîtrise foncière, serait plus encline à coordonner les actions de gestion contrairement à la situation actuelle très morcelée en la matière.				
Description	La partie amont du site (secteur de l'Epiray/la Piétrie) présente une densité de boisements spontanés, voire de peupleraies non entretenues, qui présentent un intérêt de conservation important vis-à-vis des cortèges de faune et de flore s'y établissant. Pour atteindre les objectifs de conservation et d'amélioration de la biodiversité participant également à la trame boisée locale, la collectivité se doit de mener une politique de veille foncière sur les boisements au sein de l'ENS, en particulier sur le secteur amont afin de garantir une cohérence écologique et fonctionnelle optimale de l'ensemble des boisements du site et se donner les moyens d'intervenir sur des ensembles cohérents et fonctionnels. Ainsi, le droit de préemption pourra utilement être appliqué afin de saisir l'opportunité d'acquisition des parcelles constituant supportant des enjeux écologiques importants lors de tout changement de propriétaire.				
Phasage et chiffrage	Année 1 5000 €	Année 2 5000 €	Année 3 5000 €	Année 4 5000 €	Année 5 5000 €
Intervenants	Commune de Monts				
Protocole de suivi	Suivi des surfaces acquises				
Indicateur de résultats	Augmentation de la maîtrise foncière communale				

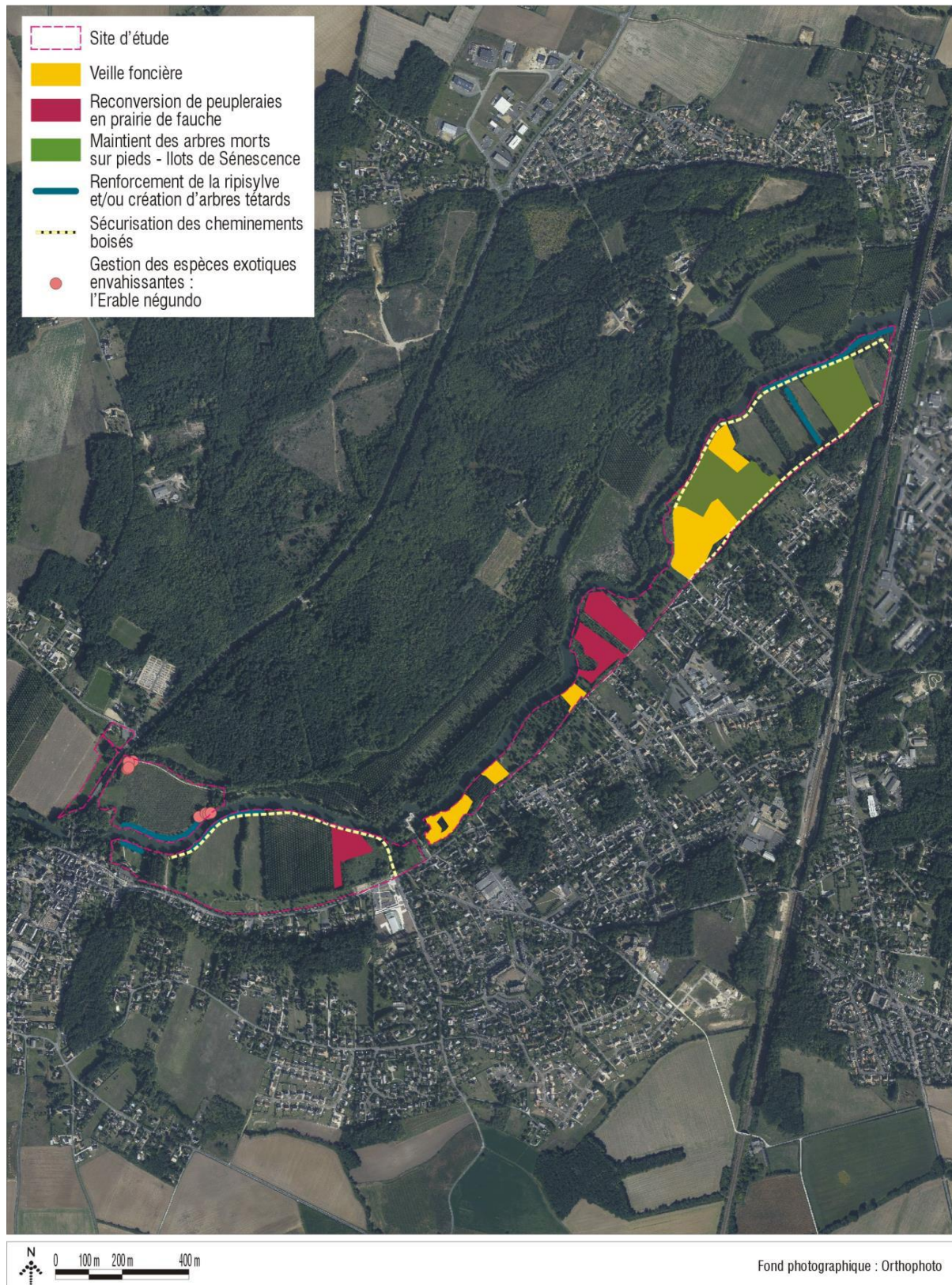
TE 5	Reconversion de peupleraies en prairies de fauche bocagères				
Secteur	Ensemble du périmètre d'intervention – priorisation des secteurs boisés proche des îlots de prairies de fauche existants				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Gérer la trame boisée L'objectif est de reconvertir des parcelles aujourd'hui en peupleraies vers des prairies humides de fauche. L'objectif est d'augmenter la surface prairiale au sein de l'ENS participant à l'amélioration du fonctionnement hydraulique de la vallée, et à l'ouverture paysagère des secteurs fermés d'un point de vue paysager. Pour les surfaces de peupleraies, un entretien devra être réalisé régulièrement, conformément au règlement du PPRI.				
Description	L'action de reconversion des peupleraies consiste à acquérir les parcelles de peupliers identifiées, à les exploiter par abattage des arbres, à les valoriser dans la filière bois le cas échéant et à réhabiliter les terrains. Dans le cas d'une reconversion en prairie, un arasement systématique des souches ainsi qu'une remise en état des parcelles (cover-crop, nivelage, apport grainier) seront réalisés.				
Phasage et chiffrage*	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 15.000 €	Année 4 15.000 €	Année 5 0 €
Intervenants	Sylviculteur / Professionnel / Agriculteur / Filière bois énergie				
Protocole de suivi	Suivi floristique				
Indicateur de résultats	Diversité biologique augmentée / Augmentation des surfaces en prairie				
Retour d'expérience	Reconversion d'une peupleraie d'environ 2500 m² / 30aine de peupliers. Etude de possibilité de vente de bois sur pied : quantité de bois trop minime – minimum 50 unités pour étudier cette possibilité. Coût compensation du défrichement : 1546,30 € au FSFB Abattage des peupliers et rognage des souches : 9420 € H.T				

**Estimation au cas par cas en fonction de la surface à traiter et de l'importance de la végétation, de la période d'intervention. L'action dépend également des acquisitions foncières réalisées.*

Autres préconisations : Utilisation de plants certifiés d'origine locale.



OLT I - RESTAURER ET ENTREtenir LES BOISEMENTS



OLT2 : RESTAURER ET GERER LES MILIEUX AQUATIQUES (MARES, FOSSES)

OLT2-1 : Gestion du fossé au sud du site

Inscrit dans le contexte alluvial de la vallée de l'Indre, qui longe au nord la majeure partie de l'ENS des « Prairies de Beaumer », le plan de gestion a un rôle à jouer dans la restauration des milieux aquatiques concernés (toute proportion gardée).

TU 6	Entretien / diversification des écoulements du fossé au sud du site				
Secteur	Fossé au sud du site – partie aval de l'ENS				
Enjeux	BIODIVERSITE : Faune, Flore				
Objectifs	L'objectif est de restaurer une section du fossé situé au sud du site afin d'améliorer les écoulements à son niveau et dans le but d'apporter une plus-value pédagogique en complément de la mare pédagogique réalisée en 2021. Cette restauration vise à améliorer les écoulements (améliorer la dynamique du fossé localement) et créer des habitats diversifiés (obtenir des biotopes différenciés).				
Description	Il s'agit de définir à l'issue d'une étude technique les besoins de curage du fossé (section à définir). La diversification des écoulements contribuera ainsi à la variabilité de la granulométrie des sédiments, contribuant ainsi à multiplier les microhabitats propices à la faune benthique. En fonction de la nature et de l'ampleur exacte des travaux, une procédure au titre de la Loi sur l'eau sera à engager au préalable de la réalisation des travaux. Les actions de surcreusement et d'élargissement du fossé consistent à exporter la terre au droit des fossés sur une largeur de 1 m à 1,5 m de part et d'autre de l'axe du fossé sur une longueur de 5 à 7 m environ. Cet élargissement sera accompagné d'un surcreusement du fossé en pente douce de 50 cm au plus profond. Les matériaux extraits seront exportés et non régaliés au droit des travaux. Il est proposé de réaliser 2 surcreusements tels que présentés sur la cartographie. Aucune opération de végétalisation du fossé ne sera réalisée : le principe de végétalisation spontanée est privilégié. Une vigilance particulière sera néanmoins de rigueur afin de contenir d'éventuels développements d'espèces végétales indésirables. Le cas échéant, leur élimination par fauche ou autre procédé adapté à l'espèce sera réalisé. Attention , ce secteur se situe dans le périmètre de protection rapproché du captage du Servolet.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 - Etude 4500 €	Année 3 - Travaux 8000 €	Année 4 0 €	Année 5 0 €
Intervenants	L'action sera à détailler plus précisément avec l'aide du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) pour définir le besoin et les enjeux, et s'assurer de son respect aux réglementations applicables (Loi sur l'eau, PPRI, périmètre de captage). Bureau d'études (dossier réglementaire), entreprises spécialisées (mise en œuvre) Services techniques de Monts / Entreprise de travaux publics				
Protocole de suivi	Suivi floristique / Suivi faunistique				
Indicateur de résultats	Diversité floristique et faunistique / Suivi photographique				

OLT2-2 : Restaurer et entretenir les mares

TE 7 TE 8	Entretien d'une cressonnière sur Le Peu et des mares				
Secteur	Ancienne cressonnière située à l'ouest de l'ENS				
Enjeux	BIODIVERSITE : Faune, Flore				
Objectifs	Suite à la restauration de la cressonnière sur le Peu, de la création d'une mare pédagogique, et de la restauration de 2 mares situées le long de la rue des Ponts en 2021, il convient de maintenir la gestion et l'entretien de celles-ci.				
Description	Voir tableau des interventions de gestion ci-dessous.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 - Ecrémage 4000 €	Année 3 0 €	Année 4 0 €	Année 5 - Reprofilage 4000 €
Intervenants	Entreprises spécialisées / Services techniques de Monts				
Protocole de suivi	Suivi floristique / Suivi faunistique / Suivi de la qualité de l'eau / Suivi batrachologique / Suivi entomologique				
Indicateur de résultats	Diversité floristique et faunistique / Suivi photographique / Productivité				

Opération	Entretien (après une création/restauration)	Fréquence	Période de l'année											
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Débroussaillage autour de la mare	N+1	Une fois par an si besoin												
Taille et coupe des branches d'arbres autour de la mare	À partir de N+3	Au besoin, une intervention tout les 3 à 5 ans												
Création d'arbres têtards autour de la mare	N+5 N+13 N+21	Coupe des branches après 5 ans puis tous les 8 ou 10 ans en fonction de l'essence												
Ecrémage	N+1 à N+3	Au besoin , en cas de prolifération des lentilles												
Gestion de la prolifération des plantes semi-aquatiques (hélophytes)	À partir de N+2	Au besoin , une fois par ans ou une fois tous les 2 ans												
Gestion des espèces exotiques envahissantes	Dès N+1	Action de surveillance annuelle, et gestion des espèces à réaliser avant la fructification*												
Reprofilage de berges	À partir de N+10	Au besoin , si une berge abrupte présente des signes d'érosion												
Desouchage ou rognage de souches d'arbres	À partir de N+10	En fonction de la taille de l'arbre et des risques associés												
Curage de la mare	À partir de N+15	En fonction de la dynamique de la mare et de l'accumulation de matière organique. Pour les mares temporaires, l'intervention peut être faite en août												
* Prendre conseils auprès de l'association référente ou auprès du CEN CVL														
Impacts faibles (période la plus favorables)			Impacts modérées			Impacts fort (ne pas intervenir)								

Tableau des interventions de gestion – Plan mare de Touraine - SEPANT 2023

OLT2-3 : Optimiser les capacités d'accueil de la faune aquatique par la création d'une mare pédagogique

Objectif à long terme réalisé en 2021. La création de nouvelles mares pourra toujours être étudiée.

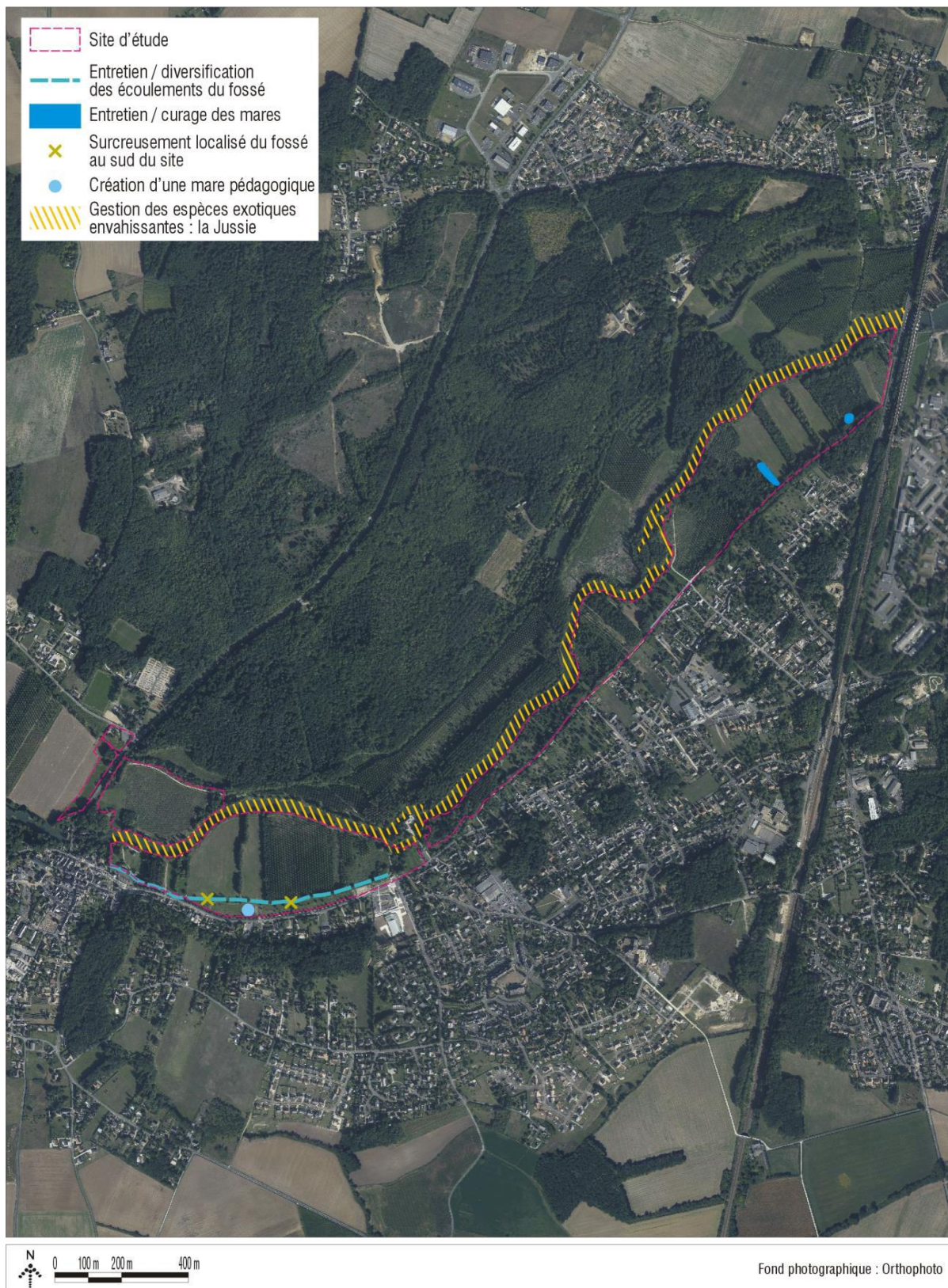
OLT2-4 : Préserver la trame humide par la maîtrise foncière

Dans une logique de cohérence foncière, certains milieux humides connexes au site ENS pourraient contribuer à gérer durablement la trame humide du site et son intérêt écologique.

AD 10	Veille foncière sur les milieux humides				
Secteur	Ensemble de l'ENS				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Gérer la trame humide de l'ENS L'ensemble de l'ENS des Prairies de Beaumer inscrit dans le Val de l'Indre constitue une zone humide et est occupé par un complexe d'habitats humides variés (boisement, mare, prairie). Aujourd'hui, la collectivité n'a pas beaucoup de maîtrise foncière sur le site, notamment sur la partie centrale et amont. Ces milieux constituent une entité fonctionnelle où la cohérence de la maîtrise foncière est gage de réussite du plan de gestion. L'objectif de cette action est de constituer un ensemble homogène au sein du parcellaire de l'ENS.				
Description	Participant à la trame humide locale, la collectivité se doit de mener une politique de veille foncière sur les parcelles afin de garantir une cohérence écologique et fonctionnelle optimale de l'ensemble des milieux humides du site. Ainsi, un droit de préemption pourra utilement être mis en place afin de saisir l'opportunité d'acquisition des parcelles lors de tout changement de propriétaire.				
Phasage et chiffrage	Année 1 5000 €	Année 2 5000 €	Année 3 5000 €	Année 4 5000 €	Année 5 5000 €
Intervenants	Commune de Monts				
Protocole de suivi	Suivi des surfaces acquises				
Indicateur de résultats	Augmentation de la maîtrise foncière communale				



OLT 2 - RESTAURER ET GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES (MARES, FOSSÉS...)



OLT3 : POURSUIVRE LA GESTION DES PRAIRIES BOCAGERES (MILIEUX PRAIRIAUX ET RESEAU DE HAIES)

OLT3-1 : Renforcer/densifier le maillage bocager

L'objectif est ici de renforcer son identité bocagère ; le réseau de haies existant étant intéressant mais insuffisant. Il s'agit d'établir une zone de transition avec l'espace agricole.

TU 11	Plantations de haies bocagères				
Secteur	Frange ouest de l'ENS (zone de transition avec l'espace agricole), sections de ripisylve sur les berges de l'Indre.				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore, Paysage				
Objectifs	L'objectif est de renforcer l'empreinte du bocage sur le site (pour créer une véritable identité bocagère au site), notamment sur la section aval de l'ENS. L'objectif est de mettre en œuvre des actions de plantations de haies denses voire de bosquets permettant de créer une interface boisée entre l'ENS et l'espace agricole à l'aval du périmètre d'intervention afin d'établir une zone tampon et créer un filtre visuel et paysager sur la partie aval du site. L'objectif est également de renforcer la trame boisée du site favorable à la biodiversité et en particulier de renforcer l'épaisseur / densité de la ripisylve et la création d'arbres têtards.				
Description	L'action consiste à réaliser la plantation d'environ 250 à 300 ml de haies. Pour cela, les opérations consisteront en une préparation des sols en place : labours et décompactage des sols. L'apport d'une fumure organique ou d'un engrais organique commercial pourra être ajouté à cette étape. Les essences plantées seront issues de la palette végétale locale (Chêne sessile, orme). Afin d'éviter le risque de propagation des maladies véhiculées par les plants de frênes d'origine horticole, un prélèvement de jeunes plants sur les berges de l'Indre, au sein des peupleraies ou des boisements spontanés du site pourrait être envisagé pour fournir les plants nécessaires à la création de ces haies. Les essences arborées seront entrecoupées d'espèces arbustives (en proscrivant les plants d'Aubépine, vecteur du feu bactérien et dont la plantation est interdite sans dérogation) afin d'obtenir à termes, une haie multistrate la plus biogène possible. Les essences suivantes seront privilégiées : type Erable champêtre, Coudrier (Noisetier), Fusain d'Europe. Un paillage des sols sera réalisé afin de favoriser le développement des vers de terre. Le sol sera ainsi plus fertile et une économie d'eau sera faite en supprimant la levée de l'herbe qui concurrence les jeunes arbres et en limitant l'évaporation. Enfin, afin d'éviter tous problèmes de dégâts de gibier sur les plants, il faudra installer des manchons de protection de 50 cm de haut contre les chevreuils et les lapins. Ces manchons de protection devront être enlevés une fois le plant suffisamment robuste pour résister à ces mammifères.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 8000 €	Année 3 3000 €	Année 4 2000 €	Année 5 1000 €
Intervenants	Services techniques de Monts / Paysagiste				
Protocole de suivi	Suivi floristique et faunistique				
Indicateur de résultats	Diversité biologique / Linéaire de haies plantées				
Retour d'expérience	Il est rappelé qu'en 2021, la plantation de bosquets sur cette partie du site n'a pas survécu. Un travail de prévention sur les pratiques agricoles à proximité du site aura peut-être intérêt à avoir lieu préalablement.				

OLT3-2 : Entretenir le bocage

Le bocage du site doit faire l'objet d'un entretien régulier suivant un pas de temps restant à définir. Cet entretien vise à conserver le réseau de haies et à favoriser son intérêt écologique (accueil de la faune) et paysager tout en ayant une vocation pédagogique (faisant référence à l'entretien « traditionnel » du bocage avec la conduite des arbres « têtard »).

TE 12	Entretien régulier des haies avec entretien et création d'arbres "têtard"				
Secteur	Bocage du site				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Flore				
Objectifs	Entretenir le bocage. L'objectif est de pérenniser les haies du site et les conduire pour qu'elles conservent ou acquièrent un intérêt pour la faune.				
Description	L'action consiste à entretenir de manière régulière (cycle variable de 5, 7 voire 9 ans en fonction de la croissance des arbres) les haies du site. Cette action repose sur des travaux de bucheronnage et/ou d'élagage pour conduire les arbres (en particulier, les frênes) sous la forme de "têtard". Cette opération consiste à couper régulièrement toutes les branches de l'arbre en automne/hiver et à ne laisser que le tronc. Cette opération sera réalisée sur les arbres de haut jet pouvant le supporter ; les plus vieux arbres du site n'ayant jamais été entretenus de la sorte ne sont pas concernés (sous peine de mort prématurée). Cette action est en revanche ciblée sur les frênes dont le diamètre de tronc de 7 à 10 cm et se fera, en temps voulu, sur les haies nouvellement plantées à partir de 5cm de diamètre (soit, pas avant plusieurs années et donc pas dans le cadre de ce premier plan de gestion). Le reste des haies sera, au besoin, entretenu à l'aide d'un lamier à scie ; l'utilisation d'une épareuse "classique" est interdite. Enfin, la strate herbacée sera maintenue et la strate arbustive pourra faire l'objet d'un rajeunissement cyclique en même temps que l'entretien des arbres têtard. Une rotation d'entretien générale sera mise en œuvre afin que celle-ci ne soit pas réalisée en une seule fois (intérêt quant à la mobilisation de personnels et le lissage des investissements couplé à l'intérêt écologique de répartir l'incidence de l'opération sur les habitats offerts pour la faune).				
Phasage et chiffrage	Année 1 5000 €	Année 2 5000 €	Année 3 0 €	Année 4 0 €	Année 5 0 €
Intervenants	Services techniques de Monts / Entreprise de travaux forestiers / agriculteurs du site				
Protocole de suivi	Suivi floristique et faunistique voire paysagé				
Indicateur de résultats	Diversité biologique et paysagère				

Les prairies bocagères du site représentent une entité écologique et paysagère à fort enjeu de préservation (et lui ont donné son nom). Il est donc raisonnable de veiller à y appliquer une gestion adaptée permettant le maintien voire l'amélioration de la qualité écologiques de ces milieux.

TE 13	Entretien par fauche des prairies				
Secteur	Prairies				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Entretenir de manière raisonnée les prairies. L'objectif de cette action est d'exploiter les prairies du site par des techniques agricoles traditionnelles afin de maintenir, voire améliorer la diversité biologique de ces milieux.				
Description	L'action consiste à maintenir les exploitants agricoles en place sur les deux principaux secteurs en prairies. Il convient de préserver la gestion raisonnée des prairies naturelles qu'ils pratiquent en facilitant les accès au site et en limitant les facteurs de dégradations potentiels de leurs prairies. Ainsi, et tel qu'ils le pratiquent aujourd'hui, aucun amendement ne sera épandu. La fauche sera retardée au maximum afin de garantir le développement optimal des plantes présentes (notamment la Fritillaire pintade, espèce plutôt vernale) ; la fauche dite tardive pouvant être envisagée en fonction des prérogatives des agriculteurs et des conditions d'exploitations variables chaque année. En fonction d'éventuelles acquisitions de prairies, ou dans le cas d'éventuelles reconversions de peupleraies en prairies, il pourra être envisagé d'y pratiquer un pâturage extensif. Dans le cas d'une gestion de ce type, on veillera à appliquer une rotation régulière des prairies pâturées. En cas de présence ou d'apparition de refus de pâturage (secteurs ou types de plantes non broutés par les animaux), une fauche de refus en fin de saison végétative peut être envisagée. Dans le système de rotation, une fauche suivie d'un pâturage de regain pourra également être envisagée.				
Phasage et chiffrage	Année 1 Prestation pâturage 1250 €	Année 2 Prestation pâturage 1250 €	Année 3 Nouvelle aire + Prestation pâturage 5000 €	Année 4 Prestation pâturage 2500 €	Année 5 Prestation pâturage 2500 €
Intervenants	Agriculteurs du site, entreprise d'éco-pâturage				
Protocole de suivi	Suivi floristique et faunistique				
Indicateur de résultats	Diversité faunistique et floristique				
Retour d'expérience	Déjà une aire d'éco-pâturage sur le site : la prestation annuelle d'éco-pâturage est d'environ 1250 € H.T. En fonction des acquisitions foncières et reconversions de terrains, il sera intéressant de proposer une nouvelle aire pour avoir une rotation régulière des prairies pâturées.				

La présence de la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante à fort pouvoir de dissémination, représente un enjeu important pour le site, notamment sur la portion où elle est implantée en rive droite de l'Indre (secteur nord-ouest). Il est donc primordial d'appliquer aux stations de l'espèce déjà présentes sur le site une vigilance particulière.

TU 14	Gestion des espèces exotiques envahissantes : la Renouée du Japon				
Secteur	Portion nord-ouest du site – berges situées en rive droite de l'Indre				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Entretenir le bocage L'objectif de cette action est d'éviter la dissémination d'une espèce végétale exotique envahissante présente en bordure de l'Indre, sur la portion située en rive droite et dont la non prise en compte pourrait conduire à sa prolifération au sein du site (entraînant une perte de biodiversité).				
Description	L'action consistant à éradiquer totalement les stations de Renouée du Japon n'est pas proposée ici puisqu'aucun itinéraire technique totalement efficace n'existe actuellement (malgré de nombreuses expérimentations en France et ailleurs). Ainsi, la gestion des stations de Renouée du Japon consiste ici à clairement identifier les secteurs contaminés et à y appliquer un entretien différencié de la végétation. Ainsi, ces stations au contact de secteurs fauchés ne devront pas être fauchées en même temps, ceci conduisant généralement à étendre la surface occupée par la plante. Il est donc préférable d'avoir une action ciblée sur la plante afin d'éviter sa floraison : pour cela, une fauche avant la montée à graine est préconisée les produits de fauche seront évacués en filière agréée. Enfin, l'espèce étant plutôt héliophile, il est préférable de maintenir un couvert végétal dense au-dessus des massifs de Renouée. De ce fait, l'action consistant à réaliser un renforcement de la ripisylve est en cohérence avec cet objectif. Sur le reste du site, une vigilance particulière sera portée à l'apparition de nouveau foyer d'infestation : dans ce cas, l'arrachage manuel sera réalisé régulièrement, autant de fois que nécessaire, afin d'éradiquer la plante.				
Phasage et chiffage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 1000 €	Année 4 1000 €	Année 5 500 €
Intervenants	Services techniques de Monts / SAVI				
Protocole de suivi	Suivi floristique (des stations de Renouée)				
Indicateur de résultats	Evolution surfacique des massifs de Renouée				

OLT3-3 : Gestion raisonnée du Parc des Fontaines

Le Parc des Fontaines situé sur la partie aval de l'ENS fait l'objet d'une fréquentation multiple (promenade, pêche, pratique de diverses activités sportives, ...). Il est donc raisonnable de veiller à y appliquer une gestion adaptée permettant le maintien voire l'amélioration de la qualité écologique de cet espace tout en conciliant les usages.

TE 15	Maintien du fauchage différencié du Parc des Fontaines				
Secteur	Parc des Fontaines				
Enjeux	BIODIVERSITE : Habitats, Faune, Flore				
Objectifs	Entretenir de manière raisonnée et différenciée les prairies/pelouses. L'objectif de cette action est d'établir une gestion différenciée de cet espace afin de répondre à la fois à sa vocation d'accueil, de zone de loisirs, mais en même temps de permettre une restauration de la biodiversité « ordinaire » sur ce lieu.				
Description	L'action consiste à différencier 3 niveaux de gestion : -Niveau 1 appliquée aux espaces les plus fréquentés (chemins et abords immédiats, bancs, ...) : poursuivre une gestion régulière de la végétation ; -Niveau 2 appliquée à des espaces centraux : mise en place d'une gestion intermédiaire consistant à pratiquer une fauche 2 fois par an (en avril/août ou en juin/septembre), avec exportation des produits de fauche pour éviter l'eutrophisation des milieux ; -Niveau 3 appliquée sur une zone préservée sur laquelle ne s'applique qu'une fauche annuelle ou une fauche tardive (à privilégier) en septembre, avec exportation des produits de fauches afin de permettre l'accomplissement du cycle complet du cortège floristique et un semis naturel. La différenciation des zones de fauches créera de manière spontanée un changement de la fréquentation du site et un support pédagogique pertinent en termes de sensibilisation du public sur l'intérêt des prairies inondables du val de l'Indre et les bénéfices des pratiques de gestion simples de la végétation assurant le maintien de la biodiversité.				
Phasage et chiffrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Intervenants	Services techniques de Monts				
Protocole de suivi	Suivi floristique et faunistique				
Indicateur de résultats	Diversité faunistique et floristique				



OLT 3 - POURSUIVRE LA GESTION DES PRAIRIES BOCAGÈRES (MILIEUX PRAIRIAUX ET RÉSEAU DE HAIES)



OLT4 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE VALORISATION DURABLE

OLT4-1 et 4-2 : Faciliter l'accès au site / Gérer l'accueil du public

Les modalités d'accès au site (signalétique, fléchage...) sont inexistantes, ce qui ne permet pas son appropriation. Les différents usages impliquent une gestion des modalités d'accès, des gabarits et de la sécurisation des entrées/sorties. D'un point de vue touristique, l'objectif est d'augmenter la visibilité du site et son intérêt en lien avec les itinéraires piétons/cycles existants et/ou à créer.

TU 16	Identification / organisation des accès au site (notamment pour les agriculteurs) & harmonisation de la signalétique du site avec les itinéraires piétons/cycles existants				
Secteur	Points d'accès au site				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	L'ouverture de l'ENS au grand public implique d'être en capacité de les recevoir, mais aussi d'être visible et connu ; cela passe par l'organisation des accès au site. Cet objectif ne doit pas remettre en question les usages agricoles existants sur le site et concourant notamment à la qualité et à la pérennité des prairies de fauche, à l'origine du nom du site. L'objectif est de créer une signalétique dédiée à l'ENS qui soit facilement identifiable et puisse ainsi faciliter la progression des usagers entre le secteur amont et le secteur aval.				
Description	En lien avec les itinéraires existants, les actions d'aménagement viseront à mieux identifier les accès au site des Prairies de Beaumer depuis la rue du Val de l'Indre au sud, mais aussi à sécuriser les cheminements doux à l'extrémité Est du site, rue du Viaduc. Il s'agit également d'envisager l'aménagement d'un itinéraire piéton / cycle avec la création d'un nouveau franchissement de l'Indre (passerelle) à l'ouest du site. Ainsi, la signalétique (panneaux routiers, fléchage, panneau d'information, totem) sera à créer et à implanter afin d'identifier plus clairement les différentes portes d'entrée du site et susciter la curiosité. Une première phase de signalétique a eu lieu côté ouest (Parc de la Fontaine) avec la pose d'un panneau d'entrée de site et le panneau des ENS départementaux. Il s'agit maintenant de poursuivre cette signalétique, avec la charte graphique existante, vers l'Est de l'ENS.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 2000 €	Année 4 2000 €	Année 5 2000 €
Intervenants	Services techniques de Monts / entreprises de signalétique spécialisées				
Protocole de suivi	Suivi fréquentation du site				
Indicateur de résultats	Taux de fréquentation du site				

Sur la partie aval de l'ENS, l'accès principal se fait au niveau du Parc des Fontaines et bénéficie, pour l'accès en véhicules, du parking attenant depuis la rue du Val de l'Indre. En matière de déplacement doux, il existe un problème de sécurisation des flux, notamment vélo, sur la rue des Ponts. Afin d'y pallier, il est envisagé de créer une continuité des flux piétons/cycles depuis le Parc des Fontaines à l'ouest vers le stade des Griffonnes au nord-ouest d'aménager un itinéraire au sein de la zone inondable vers la RD 86.

TU 17	Création d'un cheminement piétons/cycles à l'ouest du site en zone inondable				
Secteur	Partie aval de l'ENS depuis le Parc des Fontaines vers la rue des Ponts (RD86) et le stade des Griffonnes				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	Il s'agit d'établir une continuité des circulations piétons/cycles sécurisée à l'aval de l'ENS au niveau de la rue des Ponts afin de connecter l'itinéraire existant au niveau de la rue du Val de l'Indre avec la piste cyclable existante en bordure de la RD86 en direction de Joué-lès-Tours au nord.				
Description	Au sein du périmètre de l'ENS, il s'agit donc d'organiser les différents modes de circulation afin de sécuriser les piétons et les cycles sur l'ensemble de l'ENS et assurer un accès et une liaison fluide vers l'extérieur du site. Le carrefour de la rue des Ponts et de la rue du Val de l'Indre constituant un point « noir » des flux routiers à l'échelle locale, l'idée est d'en éloigner les piétons et les cyclistes. Pour se faire, il s'agit, depuis le Parc des Fontaines, de créer éventuellement une passerelle permettant le franchissement de l'Indre et d'aménager en zone inondable un itinéraire permettant de regagner la RD 86 à l'angle nord-ouest de l'ENS. Compte-tenu de la localisation en zone inondable, ce projet fera l'objet d'une étude technique précise et d'une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau codifiée. Le projet de franchissement de l'Indre par une passerelle piétonne/cyclable fait actuellement l'objet d'une étude menée par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) dans le cadre de son schéma directeur cyclable. Les premières études de faisabilité font apparaître un coût estimatif de 622.000 € H.T Il n'est pas programmé d'intervention, pour le moment, sur les 5 années à venir.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 0 €	Année 4 0 €	Année 5 0 €
Intervenants	CCTVI (compétence mobilité) Bureau d'études (cadre réglementaire/expertise) Entreprise de voiries spécialisée (entreprise de travaux publics)				
Protocole de suivi	Suivi de la fréquentation de la rue « Prairies des Rentes » / chemin vert				
Indicateur de résultats	Réalisation effective				

Page 40 sur 53

OLT4-3 : Mettre en place une signalétique sur le site

L'ENS dispose aujourd'hui, au niveau du Parc des Fontaines, de quelques panneaux présentant les caractéristiques naturelles du site. Il convient de renouveler cet équipement et d'élaborer de nouvelles bornes, panneaux d'information et support à des sentiers d'interprétation. Associée à la signalétique d'accès au site, la découverte du site et son appropriation passe par une explication des richesses et éléments identitaires qui le caractérisent. La mise en place de mobilier adaptée constituera une solution efficace.

TU/PI 19	Mise en place de panneaux pédagogiques / sentier d'interprétation				
Secteur	L'ensemble du site				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	L'objectif est de mettre en place une signalétique moderne sur le site, afin de guider, d'orienter et d'informer le visiteur de façon pédagogique concernant aussi bien les espaces aménagés que les milieux naturels et espèces associées.				
Description	Plusieurs types de panneau signalétique sont à concevoir afin de renseigner les divers secteurs du site. Des grands panneaux d'information sur le parking des Fontaines et aux entrées du site permettront de resituer l'aménagement du site des Prairies de Beaumer au sein du val de l'Indre, mais également de souligner l'investissement et l'implication du Conseil Départemental et de la ville de Monts dans l'ENS au travers des grands axes de réflexion du plan de gestion proposé. Les zones aménagées telles que la passerelle enjambant l'Indre ou l'aire de pause (pique-nique) pourront faire l'objet d'une signalétique informative quant à leur rôle et fonction et feront office de "promotion" de l'offre touristique offerte par le site à l'égard des visiteurs. Enfin, des panneaux pédagogiques concernant les milieux naturels (prairies bocagères, boisements spontanés, mares, ...) et les espèces associées végétation humide, amphibiens, libellules, papillons, oiseaux) seront conçus afin de sensibiliser le public à l'importance de respecter et de préserver les écosystèmes présents sur l'ENS. Cette signalétique pourra utiliser les technologies actuelles telles que des bornes flash codes ou des audioguides par exemple. Dans un premier temps, la signalétique pourrait être limitée (5 à 6 panneaux) afin de mettre l'accent sur les caractéristiques identitaires de l'ENS. L'action consiste également à mettre en valeur certains terrains acquis en invitant les promeneurs à s'y rendre (espace de repos, linéaire de pêche...) par une signalétique dédiée à cet effet reprenant la charte graphique du panneau d'accueil.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 10 000 €	Année 3 5000 €	Année 4 0 €	Année 5 0 €
Intervenants	Entreprise spécialisée / associations environnementales				
Protocole de suivi	Suivi mise en œuvre				
Indicateur de résultats	Utilisation des panneaux				

OLT4-4 : Offrir des espaces de repos

Associé à la création d'un point de restauration temporaire, il est également nécessaire de rajeunir le parc du mobilier actuellement en place sur le Parc des Fontaines et d'envisager l'implantation de nouvelles structures en d'autres endroits de l'ENS. A cette occasion, une réflexion globale sur les emplacements adéquats quant aux tables de pique-nique et autres mobiliers de repos (bancs...) sera initiée afin de diversifier l'offre et se mettre en cohérence avec les autres projets. A ce titre, les choix opérés en matière de franchissement de l'Indre par une passerelle, la création d'un nouvel itinéraire piétons/cycle sur la partie aval du site, et les éventuelles acquisitions foncières aux bords de l'Indre conditionneront la spatialisation des équipements annexes.

Le caractère original et innovant des éléments choisis pourra contribuer à l'identité visuelle du site des Prairies de Beaumer dans le paysage local.

TU 20	Création de station de pause				
Secteur	L'ensemble du site				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	L'ENS étant voué à accueillir le grand public, il se doit d'avoir la capacité de répondre à ses besoins. Au cours de leur promenade, les visiteurs apprécieront déguster leur casse-croûte sur des espaces conçus à cet effet. Des tables de pique-nique avec poubelles et des bancs seront disposées à des endroits stratégiques du site, offrant diverses ambiances pour se restaurer, se reposer ou simplement contempler.				
Description	L'installation d'aires de pique-nique et de stations de repos est primordiale dans une optique d'aménagement du site pour l'accueil du public. C'est pourquoi cette action prévoit la mise en valeur et/ou le réaménagement de l'offre de tables de pique-nique actuelle pouvant être complétée par d'autres secteurs aménagés. Des stations de pause, matérialisées par des bancs, seront également disposées le long du parcours. Dans un souci d'intégration au sein de la trame paysagère du site, du mobilier en bois sera privilégié et les poubelles seront de plusieurs types afin d'inciter au tri sélectif des déchets pour davantage de cohérence encore entre le projet d'aménagement et le respect de l'environnement. Une vigilance dans le choix des éléments du mobilier urbain sera appliquée quant à sa résistance aux inondations possibles du site. Ces aménagements seront réalisés en cohérence avec les itinéraires piétons/cycles existants ou à créer. Les tables et poubelles seront localisées sur l'aire d'accueil au niveau des prairies de la Fontaine. Des poubelles seront installées ponctuellement le long des cheminements existants. Une réflexion « zone sans poubelles », accompagnée de signalétiques expliquant qu'il est nécessaire récupérer ses déchets pourra également être menée.				
Phasage et chiffage	Année 1 4000 €	Année 2 0 €	Année 3 0 €	Année 4 8000 €	Année 5 0 €
Intervenants	Services techniques de Monts				
Protocole de suivi	Utilisation du mobilier				
Indicateur de résultats	Installations effectives				

OLT4-5 : Mettre en place un programme pédagogique

Poursuivre et pérenniser les activités pédagogiques déjà menées afin que ce site puisse bénéficier à tous (petits et grands) dans les objectifs de l'éducation à l'environnement dans l'esprit même de la charte des ENS.

TU/PI 21	Conception d'animations pédagogiques				
Secteur	L'ensemble du site				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	Poursuivre les activités pédagogiques déjà menées sur l'ensemble du site, en lien direct avec les thèmes de l'environnement, à destination du jeune public et des moins jeunes. Bien coordonnées, le programme des animations est à créer sur des thématiques qui peuvent être variées : fonctionnalités des zones humides, les groupes d'animaux caractéristiques de l'ENS (oiseaux d'eaux, libellules, ...).				
Description	Elaborer un programme d'animations pédagogiques chaque année et évaluer les moyens techniques nécessaires tels que du matériel permettant de mener à bien les différentes animations suggérées. Cela peut se traduire par des besoins ponctuels en matériel nécessaire à la fabrication d'habitat pour la faune (hôtel à insectes par exemple) mais aussi en matériel de prélèvements et d'observation (filets entomologiques, épuisettes, boîtes-loupes, ...). Cela passe également par une recherche de partenariats avec des structures extérieures (avec mise en place de conventions éventuelles). L'action consiste également à assurer un suivi et à tenir un registre de toutes les animations pédagogiques et activités touristiques menées sur le site en comptabilisant systématiquement le nombre de participants. De cette manière, il sera possible de visualiser l'évolution de la fréquentation de l'ENS des Prairies de Beaumer dans le cadre de l'offre pédagogique et touristique du site.				
Phasage et chiffrage	Année 1 1500 €	Année 2 1500 €	Année 3 1500 €	Année 4 1500 €	Année 5 1500 €
Intervenants	Associations, enseignants, CCTVI animateur environnement				
Protocole de suivi	Agenda des animations du site des Prairies de Beaumer Analyse des données recueillies				
Indicateur de résultats	Diversité et fréquence des animations, Participation aux diverses activités pédagogiques et touristiques.				
Retour d'expérience	La réalisation d'animations sur la période 2021-2025 a pu démontrer une perte de participants au fil des années. Néanmoins, un intérêt a pu être retrouvé en ciblant directement le public (offrir l'animation aux écoles, aux ALSH par exemple, plutôt qu'une animation tout public ouverte sur inscription).				

OLT4-6 : Sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles, les particuliers et le public à la préservation de la vallée

Le val de l'Indre constitue une zone inondable où s'établissent des formations végétales intéressantes support d'une biodiversité singulière. Les usages agricoles, sylvicoles et des particuliers au droit de l'ENS des Prairies de Beaumer sont susceptibles d'aller à l'encontre de la préservation du patrimoine naturel. Il semble donc intéressant d'engager une démarche de sensibilisation favorable à la préservation de la qualité des milieux naturels mais également des zones de ressources et des milieux de vie.

PI 22	Sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles, les particuliers et le public à la préservation de la vallée				
Secteur	L'ensemble du site				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	L'objectif est de mettre en place des outils permettant de sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles, les particuliers et le public en général amenés à intervenir (et/ou utilisant) sur le site à la richesse et à la vulnérabilité de la vallée.				
Description	L'action consiste en la réalisation de deux chartes de bonnes pratiques auxquelles pourraient adhérer les principaux exploitants du site (exploitants agricoles d'une part, exploitants sylvicoles d'autre part), et les particuliers (propriétaires des coups de pêches notamment). La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site. Dans le cas de la charte à destination des exploitants agricoles, les principales orientations pourront concerner la limitation des intrants ainsi que les modalités de fauche ; dans le cas de la charte à destination des exploitants sylvicoles, ces orientations pourront concerner l'entretien des plantations ainsi que les modalités de débardage peu nuisantes pour les milieux. S'agissant de la charte à destination des particuliers, des préconisations spécifiques à la gestion des coups de pêche, notamment des berges et des milieux riverains de l'Indre pourront être énoncées afin de contrecarrer une gestion aujourd'hui trop souvent intensive. Ces recommandations pourront aborder les domaines suivants : gestion extensive des berges (zone non entretenue permettant le retour d'une végétation rivulaire indigène), gestion raisonnée des pelouses à l'image du parc des Fontaines, édition d'une liste des espèces recommandées pour les plantations (et des espèces proscrites, dont les invasives). Pour le public en général, le discours se focalisera sur la gestion des déchets.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 0 €	Année 4 0 €	Année 5 0 €
Intervenants	Commune de Monts, Associations locales, Agriculteurs, Sylviculteurs				
Protocole de suivi	/				
Indicateur de résultats	Nombre de signataires des chartes				

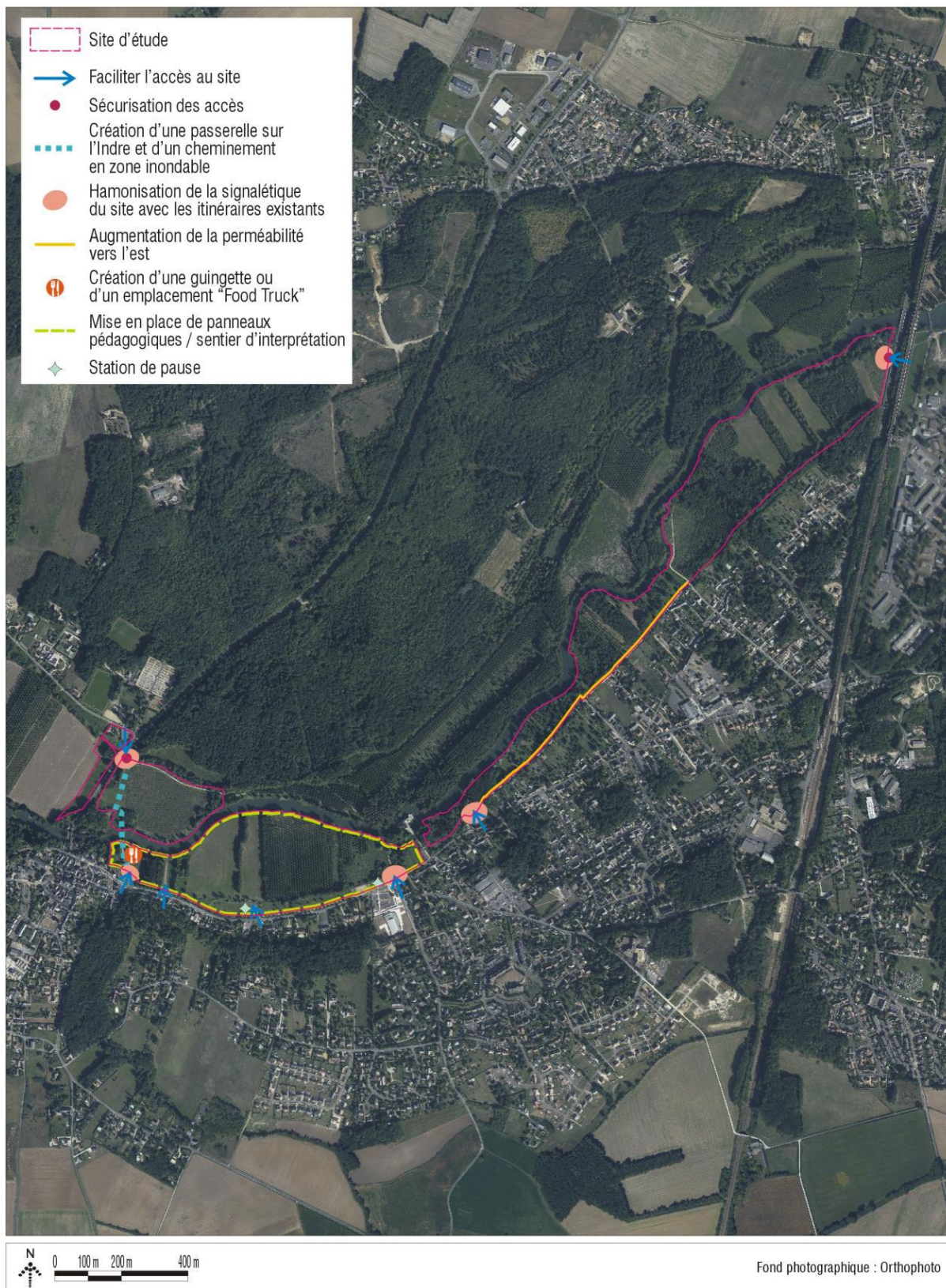
OLT4-7 : Maintenir l'activité évènementielle en y associant une dimension pédagogique

Plusieurs rendez-vous publics ont lieu sur une partie du site (parc des Fontaine et prairie voisine), notamment le feu d'artifice du 14 juillet qui rassemble plusieurs centaines de personnes. L'idée est de maintenir ces rendez-vous annuels tout en essayant de préserver les enjeux écologiques du site, à tout le moins les nuisances ponctuelles. A cette occasion, il semble pertinent d'apporter une dimension pédagogique à ces événements.

PI 23	Poursuite de manifestations publiques (feux d'artifice, ...) en apportant une dimension pédagogique				
Secteur	L'ensemble du site				
Enjeux	MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE VALORISATION DURABLE				
Objectifs	Maintenir et poursuivre les rendez-vous publics ayant cours sur le site en apportant une dimension pédagogique basée sur les thèmes de l'environnement pouvant être animée par diverses associations locales sur le site des Prairies de Beaumer, permettant de donner vie au plan de gestion et faisant évidemment le relais avec la population.				
Description	Le site des Prairies de Beaumer est à la fois un espace de loisirs, un territoire caractérisé par des coups de pêches privatifs sur l'Indre, des prairies exploitées par des agriculteurs, des peupleraies plus ou moins exploitées, ... mais aussi un lieu de rencontres et de rassemblements lors de manifestations publiques. Il est donc tout naturel d'envisager dans le cadre de ce plan de gestion d'apporter lors de ces événements une dimensions pédagogiques qui prendrait la forme d'animations natures, de sorties naturalistes menées par les associations locales ou bien même l'organisation d'une fête de la nature qui permettrait de porter un regard différent sur cet espace communal singulier, ouvert au public mais dont il convient de préserver les richesses en expliquant à tout à chacun ses forces et ses faiblesses. Afin de mieux ancrer l'ENS dans l'esprit des gens et œuvrer à sa préservation, les activités évènementielles pourront être judicieusement utilisées ou créées pour porter ce discours.				
Phasage et chiffage	Année 1 0 €	Année 2 500 €	Année 3 500 €	Année 4 500 €	Année 5 500 €
Intervenants	Commune de Monts, Associations locales				
Protocole de suivi	Agenda d'activités proposées par la commune, les associations locales				
Indicateur de résultats	Diversité et fréquence des activités proposées				



OLT 4 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET DE VALORISATION DURABLE



OLT5 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'AMELIORATION EN CONTINU DE LA CONNAISSANCE DU SITE

OLT5-1 : Améliorer la connaissance faunistique

La richesse entomologique du site a été étudiée dans le cadre du diagnostic initial (partie 1 du plan de gestion 2021-2025). Toutefois, cet inventaire entomologique reste partiel, en particulier au niveau des boisements spontanés sur la partie amont du site qui représentent, a priori, un habitat particulièrement intéressant pour l'entomofaune, spécialement pour les espèces se nourrissant de bois ou de bois mort (insectes phytophages voire saproxylophages). Il est donc essentiel de pouvoir avoir un état des lieux plus complet permettant d'orienter d'éventuelles mesures de gestion adaptées à la patrimonialité des espèces qui seront identifiées.

S'agissant des chiroptères, aucune étude spécifique n'a été menée sur l'ENS ; or la nature des milieux laisse à penser un potentiel d'accueil important.

SE 24	Réaliser une étude entomologique et chiroptérologique des boisements				
Secteur	Boisement spontané (partie amont du site)				
Enjeux	AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE				
Objectifs	Les boisements naturels alluviaux se développant dans le val de l'Indre sont propices à la mise en œuvre d'"îlot de vieillissement". L'objectif est de mesurer la plus-value écologique consécutive à leur mise en place par un suivi de manière précise des populations d'insectes (saproxylophages notamment) lors de la mise en place de cette action afin de pouvoir être comparées ultérieurement.				
Description	L'étude entomologique et chiroptérologique sera focalisée sur les boisements de la partie amont de l'ENS. Elle visera à mettre en évidence la richesse en insectes de ce type d'habitat et le cortège des populations de chauves-souris. L'expertise pourra notamment cibler les groupes suivants : Coléoptères phytophages (Chrysomelidae, Curculionidae), les Coléoptères Cerambycidae, Cetoniidae, Lucanidae, ..., ainsi que l'ensemble des chauves-souris. L'objectif de cette étude sera de dresser un état initial complet sur les groupes d'insectes et de chiroptères à enjeu vis-à-vis de ces boisements. Des préconisations de gestion pourront être émises afin d'être intégrées ultérieurement (notamment dans le cadre du renouvellement du plan de gestion).				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 0 €	Année 4 0 €	Année 5 10 000 €
Intervenants	Bureau d'études, association				
Protocole de suivi	/				
Indicateur de résultats	Richesse entomologique identifiée				

OLT5-2 : Suivre l'évolution des habitats et des espèces

Parallèlement à la mise en place ou à la poursuite des actions engagées sur le site, il est primordial d'assurer le suivi de ce qui fait la richesse du site afin que celle-ci perdure dans le temps.

De ce fait, un ensemble de suivis doit être mis en œuvre afin, si ce n'est d'évaluer le gain écologique apporté par les actions entreprises, à tout le moins permettre de dégager des tendances évolutives des habitats naturels et des espèces végétales et animales présentes sur le site des Prairies de Beaumer. Ces suivis sont cruciaux pour tirer le bilan et le retour d'expérience de ce premier plan de gestion quinquennal pour ensuite poursuivre la gestion du site dans la continuité ou, le cas échéant, prendre de nouvelles orientations stratégiques.

SE 25	Suivi floristique, entomologique, batrachologique, ornithologique				
Secteur	L'ensemble du site				
Enjeux	AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE				
Objectifs	L'objectif est d'entreprendre des suivis naturalistes afin de rendre compte de l'efficacité des actions en surveillant l'évolution des habitats et des espèces suite à la mise en œuvre des mesures de gestion, de restauration et de conservation et, le cas échéant, en revoir les termes lors de la révision du plan de gestion.				
Description	Le site étant diversifié et les indicateurs à disposition l'étant tout autant, plusieurs suivis sont proposés : floristique, entomologique, batrachologique, ornithologique et chiroptérologique. L'opération consiste à suivre la dynamique des habitats naturels et leur état de conservation. Une analyse de la surface occupée par les différents milieux pourra être réalisée afin de rendre compte de leur évolution. Concernant la flore, les suivis consistent à contrôler les stations d'espèces végétales patrimoniales (espèces de zones humides notamment) connues et à en rechercher de nouvelles sur les espaces créés en leur faveur afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées sur la diversité floristique. Les espèces animales patrimoniales connues sur le site seront également recensées et l'évolution de l'état de conservation des populations sera évaluée. La recherche de nouvelles espèces potentiellement présentes suite à la création d'habitats favorables à leur présence sera également mise en œuvre. Cinq passages annuels sont requis pour mener à bien ces suivis : avril - mai - juin - juillet - septembre. Il peut être également intéressant d'envisager la participation (contribution) des visiteurs naturalistes à ces suivis en leur proposant de noter leurs observations sur papier comprenant a minima : Nom de l'observateur - Date - Secteur de l'observation - Espèce observée, puis de les déposer par exemple dans une boîte aux lettres conçue à cet effet au niveau de la Mairie de Monts.				
Phasage et chiffage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 0 €	Année 4 0 €	Année 5 10 000 €
Intervenants	Bureau d'études, association				
Protocole de suivi	/				
Indicateur de résultats	Richesse entomologique identifiée				

OLT5-3 : Disposer d'indicateurs de fréquentation du site

SE 26	Mettre en place des éco-compteurs				
Secteur	Entrées de site				
Enjeux	AMELIORER LA CONNAISSANCE DU SITE				
Objectifs	L'objectif est de mesurer la fréquentation du site des Prairies de Beaumer afin d'évaluer cette fréquentation dans le temps, de quantifier l'attractivité du lieu, de justifier les investissements et d'aménager en fonction des besoins réels.				
Description	L'action consiste à installer deux éco-compteurs (à l'amont et à l'aval du site) utilisant la combinaison d'une technologie pyroélectrique infrarouge et d'une lentille haute précision pour détecter la chaleur émise par le corps humain. L'éco-compteur est également capable de différencier deux personnes différentes, passant à intervalle rapproché, et distingue piétons et vélos ainsi que le sens de passage permettant d'éviter le double-comptage. Les informations recueillies sont transmises automatiquement sur ordinateur.				
Phasage et chiffrage	Année 1 0 €	Année 2 0 €	Année 3 0 €	Année 4 5000 €	Année 5 0 €
Intervenants	Entreprise spécialisée				
Protocole de suivi	Analyse des données transmises				
Indicateur de résultats	Fréquentation du site				



OLT 5 - DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION EN CONTINU DE LA CONNAISSANCE DU SITE



Récapitulatif du programme de gestion

Le tableau page suivante présente de manière synthétique le programme pluriannuel chiffré des actions de gestion retenues.

Le programme de gestion quinquennal 2026-2030 de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de Beaumer représente un coût total de **252 000 euros HT**.

Enjeu	Numéro d'opération	Opération de gestion	Coût (en euros) du programme de gestion				Année 4		
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
Favoriser la biodiversité	OLT1 : Restaurer/entretenir les boisements							Envoyé en préfecture le 23/01/2026	
	TE	Sécurisation des cheminements boisés	3 000 €	3 000 €	3 000 €			Reçu en préfecture le 23/01/2026	
	TE	Maintien des arbres morts sur pied, entreposage des coupes d'arbres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Publié le 26/01/2026	
	TU	Renforcement de la ripisylve et création d'une haie bocagère	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	3 000 €	
	AD	Veille foncière sur les parcelles boisées	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 000 €	
	TE	Reconversion de peupleraies en prairies de fauche bocagères	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €	ID : 037-213701592-20260120-20260101-DE	
	OLT2 : Restaurer et gérer les milieux aquatiques (mares, fossés, ...)								
	TU	Entretien / diversification des écoulements du fossé au sud du site	0 €	4 500 €	8 000 €	0 €	0 €		
	TU	Entretien d'une cressonnière sur Le Peu	0 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €		
	TE	Entretien / curage des mares	0 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €		
	AD	Veille foncière sur les milieux humides	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
	OLT3 : Poursuivre la gestion des prairies bocagères (milieux prairiaux et réseau de haies)								
	TU	Plantation de haies bocagères	0 €	8 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €		
	TE	Entretien régulier des haies (création d'arbres "têtard")	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €		
	TE	Entretien par fauche des prairies	1 250 €	1 250 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €		
	TU	Gestion des espèces exotiques envahissantes : la Renouée du Japon	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €	500 €		
	TE	Maintien d'un fauchage différencié du Parc des Fontaines	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Sous-total		19 250 €	35 750 €	55 000 €	43 500 €	31 000 €		
Valoriser le site d'un point de vue paysager et touristique	OLT4 : Mettre en œuvre un projet de valorisation durable								
	TU	Identification / organisation des accès au site	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		
	TU	Création d'un cheminement piétons/cycles à l'ouest du site en zone inondable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	TU/PI	Mise en place de panneaux pédagogiques / sentier d'interprétation	0 €	10 000 €	5 000 €	0 €	0 €		
	TU	Création de station de pause / espaces de repos (mobilier)	4 000 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €		
	TU/PI	Conception d'animations pédagogiques	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €		
	PI	Sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles, les particuliers et le public à la préservation de la vallée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	PI	Poursuite de manifestations publiques (feux d'artifice, ...) en apportant une dimension pédagogique	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €		
	Sous-total		5 500 €	12 000 €	9 000 €	12 000 €	4 000 €		
Améliorer la connaissance du site	OLT5 : Développer une stratégie d'amélioration en continue de la connaissance du site								
	SE	Réaliser une étude entomologique et chiroptérologique des boisements	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €		
	SE	Suivi floristique, entomologique, batrachologique, ornithologique et chiroptérologique	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €		
	SE	Mettre en place des éco-compteurs	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €		
	Sous-total		0 €	0 €	0 €	5 000 €	20 000 €		
Total général HT par année		24 750 €	47 750 €	64 000 €	60 500 €	55 000 €			
Total général du programme de gestion € HT		252 000 €							

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 037-213701592-20260120-20260101-DE



Conclusion

Le plan de gestion reconduit sur la période 2026-2030 confirme une nouvelle fois l'importance écologique, paysagère et pédagogique des Prairies de Beaumer pour le territoire communal. La reconduction des actions engagées lors de la précédente période, enrichie de l'expérience de sa mise en œuvre sur les 5 années passées, permet de poursuivre une dynamique cohérente de préservation des habitats, de la faune et de la flore, tout en maintenant l'ouverture du site au public et aux usages compatibles.

Les actions prévues s'inscrivent dans une logique de gestion adaptative : le suivi régulier des milieux et des espèces, l'amélioration continue des connaissances naturalistes et l'évaluation des pratiques permettront d'ajuster, si nécessaire, les interventions programmées.

Le plan de gestion 2026-2030 se veut être le plus réaliste que possible dans son application, en tenant compte de la période des élections municipales sur l'année 2026, ainsi que des contraintes foncières, financières et de moyens humains qui peuvent à nouveau freiner la réalisation des actions.

Il est rappelé qu'un plan de gestion n'est pas une obligation de réalisations et que de nouvelles actions peuvent s'y intégrer dans la mesure où elles correspondent aux objectifs de mise en valeur et de préservation du site.

À travers ce document, la ville de Monts réaffirme sa volonté de concilier la protection d'un patrimoine naturel remarquable avec la valorisation d'un espace de découverte et de sensibilisation à l'environnement. Les Prairies de Beaumer constituent ainsi un atout majeur pour la qualité de vie locale et la transmission d'une culture partagée de la nature aux générations futures.